

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 juillet 2021
Procès-verbal

L'an deux mille vingt et un, le treize juillet, à 19 Heures 00, à Montreuil-le-Gast (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

| | | | |
|---------------------------|---|------------------------------|-----------------------------|
| <u>Andouillé-Neuville</u> | M. ELORE Emmanuel | <u>Mouazé</u> | M. BOUGEOT Frédéric |
| <u>Feins</u> | M. FOUGLE Alain | <u>Sens-de-Bretagne</u> | Mme BLACHE Marianne |
| <u>Gahard</u> | Mme LAVASTRE Isabelle | <u>St-Aubin-d'Aubigné</u> | M. RICHARD Jacques |
| <u>Guipel</u> | M. ALMERAS Loïc | | Mme HAMON Carole |
| <u>Langouët</u> | M. DUBOIS Jean-Luc | <u>St-Germain-sur-Ille</u> | Mme DELABARRE Sylviane |
| <u>La Mezière</u> | M. GORIAUX Pascal | <u>St-Gondran</u> | M. LARIVIERE-GILLET Yannick |
| | Mme BERNABE Valérie | <u>St-Médard-sur-Ille</u> | M. BOURNONVILLE Noël |
| <u>Melesse</u> | M. MACE Alain | <u>St-Symphorien</u> | M. HAMADY El Banne |
| | M. JAOUEN Claude | <u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u> | M. DEWASMES Pascal |
| <u>Montreuil-sur-Ille</u> | Mme EON-MARCHIX Ginette jusqu'au point 27 inclus | <u>Vignoc</u> | M. HOUITTE Daniel |
| <u>Montreuil-le-Gast</u> | M. HENRY Lionel | <u>Vignoc</u> | Mme BLAISE Laurence |
| | Mme OBLIN Anita | | |

Absents excusés :

| | |
|---------------------------|---|
| <u>Aubigné</u> | M. VASNIER Pascal |
| <u>Guipel</u> | Mme JOUCAN Isabelle donne pouvoir à M. ALMERAS Loïc |
| <u>La Mezière</u> | M. GUERIN Patrice donne pouvoir à Mme BERNABE Valérie Mme KECHID Marine donne pouvoir à Mme BERNABE Valérie M. LESAGE Jean-Baptiste |
| <u>Melesse</u> | Mme LE DREAN QUENEC'H DU Sophie donne pouvoir à M. MACE Alain Mme MACE Marie-Edith donne pouvoir à M. MACE Alain M. DUMAS Patrice donne pouvoir à M. JAOUEN Claude Mme MESTRIES Gaëlle donne pouvoir à M. HENRY Lionel M. MARVAUD Jean-Baptiste |
| <u>Montreuil-sur-Ille</u> | M. TAILLARD Yvon donne pouvoir à Mme EON-MARCHIX Ginette Mme EON-MARCHIX Ginette à partir du point 28 inclus |
| <u>Sens-de-Bretagne</u> | M. LOUAPRE Bernard donne pouvoir à Mme BLACHE Marianne M. LECONTE Yannick donne pouvoir à Mme BLACHE Marianne |
| <u>St-Aubin-d'Aubigné</u> | Mme MASSON Josette donne pouvoir à M. RICHARD Jacques M. DUMILIEU Christian donne pouvoir à M. RICHARD Jacques |

Secrétaire de séance : Monsieur BOUGEOT Frédéric

Monsieur le Président : *Je vous propose d'examiner en premier lieu le dernier point inscrit à l'ordre du jour de ce soir.*

36 . Motion - Situation des salariés de la société Interdigital

Monsieur le Président : *Un point de situation de l'entreprise Interdigital (ex Thompson) installée à Cesson-Sévigné. Il y a plusieurs salariés qui habitent sur le territoire de la communauté de communes.*

Nous en avons 2 avec nous ce soir, qui vont nous faire part de la situation qu'ils rencontrent au sein de l'entreprise et ensuite après cette présentation vous pourrez éventuellement leur poser des questions. Et je vous proposerai que nous prenions une motion pour exprimer notre attachement aux emplois locaux.

Et je vais donc laisser Madame Demarty et Monsieur Boisson s'exprimer sur la situation actuelle au sein de l'entreprise Interdigital.

Madame Claire DEMARTY : *Bonjour à tous, j'habite Montreuil le Gast et je suis accompagné de Guillaume Boisson qui est également comme moi salarié à Interdigital. Interdigital je pense que peut-être vous ne connaissez pas bien, c'est une entreprise américaine qui est implantée en France depuis 2018 uniquement et qui est arrivée en France avec le rachat de la partie brevets de Technicolor. Technicolor ça vous parle sans doute beaucoup plus. En 2019 cette entreprise Interdigital a souhaité racheter toute la partie « recherche » de Technicolor, ça représentait un gros centre sur Rennes et puis un centre un peu plus petit aux États Unis. Sur Rennes, dans l'entité « recherche », nous sommes actuellement 141 salariés.*

En mai de cette année nous avons eu la surprise brutale d'apprendre qu'un PSE (NDLR : plan de sauvegarde des emplois) était en cours et qui visait 60 personnes d'entre nous soit un peu plus de 40 % des effectifs.

Ça a été relativement brutal dans la mesure où depuis 2 ans on peut dire qu'on vivait un petit peu comme une lune de miel. La situation à Technicolor était plus complexe. Là c'est une entreprise qui est riche et qui nous proposait des conditions de travail étaient agréables.

Et brutalement alors que depuis 2 ans nous avons eu pas mal de retour de notre management comme quoi ils étaient contents de nous avoir acquis, qu'on représentait pour eux un autre axe de recherche qui était extrêmement important, ils nous félicitaient des démonstrations que l'on pouvait faire dans les salons, de nos publications etc... et bien malgré tous ces messages qui étaient très positifs brutalement donc ce PSE est tombé.

Ce qu'on peut dire aussi par rapport à ce PSE c'est que il nous semble être un peu au rabais. Je m'explique : Interdigital est une entreprise qui est riche qui a de l'argent, je laisserai Guillaume donner les chiffres après, et malgré cela la proposition de PSE qu'on nous fait est en deçà de ce qui peut se faire dans la région lorsqu'on compare avec les PSE récents des entreprises qui sont basées dans la banlieue de Rennes.

Et en plus Interdigital se repose sur les deniers publics pour financer ce PSE puisqu'elle ne fait pas appel à ce qu'on appelle un congé de reclassement qui ferait en sorte que ce soit l'entreprise qui cette fois-ci finance le plan de sauvegarde. Voilà donc pour faire court dans la motion que l'on vous demande de voter éventuellement ce soir, ce que nous demandons c'est que Interdigital essaie de reclasser au maximum ses salariés en interne, de diminuer le nombre de licenciements, de faire un plan de départs volontaires. Ce sont des propositions qui actuellement ne sont pas sur la table. Et évidemment qu'elle soutienne financièrement ce PSE en mettant elle-même au pot et non pas en faisant appel aux deniers publics.

Voilà ce que je peux dire de mon côté je laisse Guillaume rajouter quelques points ?

Monsieur Guillaume BOISSON : *Claire a déjà quasiment tout dit donc je peux vous donner peut-être quelques chiffres supplémentaires. Interdigital ce petit groupe c'est un peu plus de 500 salariés dans le monde donc principalement en Europe du Nord.*

Au niveau de la santé financière de l'entreprise – parce que en général quand on parle autour de nous de ce plan de suppressions de postes, de destructions d'emplois, souvent on va entendre « bah oui bah c'est la crise », mais en fait c'est pas vraiment la crise pour Interdigital : c'est un groupe extrêmement riche.

C'est un groupe dont les revenus ont augmenté de 114 % en 2020 alors j'ai pas dit de 14 % j'ai dit de 114 %. Donc il y avait déjà des revenus avant, c'était pas négatif et ils ont plus que doublé.

Si je ne me trompe pas le revenu net là il monte à 45 millions de dollars pour 2020. Alors ce qui est bien c'est qu'avec des gens comme vous qui avaient l'habitude de manipuler du budget vous voyez ce que c'est qu'1 millions d'euros/1 millions de dollars.

La trésorerie d'Interdigital s'élève à près de 1 milliard de dollars j'ai dit milliard et je ne me suis pas trompé.

Enfin 926 millions de dollars pour être précis. En fait, c'est volontairement inférieur au milliard mais ils sont au courant que si ils ont un tel pactole en trésorerie il va y avoir un paquet de vautours qui vont arriver pour essayer de dépecer la bête donc ils font exprès de laisser ça juste en dessous du milliard de dollars et avec l'argent qu'il y a en trop ils se livrent à un truc qui est assez commun dans les grands groupes : ils rachètent leurs propres actions je sais pas si vous connaissez ce mécanisme : on est un groupe, on .. Interdigital est un groupe avec des actionnaires, donc un capital flottant comme on dit, on rachète ses propres actions et on les détruit. . Ça n'a pas beaucoup d'intérêt économique par contre ça a un intérêt direct pour l'actionnaire c'est que ça fait monter le prix de l'action. On pourrait vous abreuver de beaucoup de chiffres peut être que je vais en rester là. Je vais revenir un petit peu sur des éléments plus par rapport au terrain : ça fait 8 semaines maintenant que les salariés sont mobilisés, c'est à dire qu'il se réunissent en assemblée générale, qu'ils s'organisent, qu'on sollicite les élus de différentes communes...Je crois que jusqu'à maintenant il y a une grosse quarantaine de conseils municipaux / conseils communautaires qui ont été sollicités. La plupart du temps ils accueillent favorablement la demande de soutien qu'on leur demande voilà et la bonne nouvelle c'est que avec ces 8 semaines de mobilisation de lutte qui a commencé la direction commence à bouger. C'est une bonne chose mais on n'est pas encore en train de crier victoire parce qu'on n'a pas encore reçu de document écrit qui le formalise mais tout ce que Claire a dit on espère bien qu'on va réussir à l'obtenir à commencer par le moins de licenciements secs possible c'est ça notre combat de base.

Monsieur le Président : *Merci avez vous des questions ?*

Une question est posée mais sans micro donc inaudible.

Monsieur Guillaume BOISSON : *C'est une très bonne question que vous posez.*

Donc oui tout va bien, ils décident de se réorganiser, alors ça quelque part c'est normal qu'une entreprise se réorganise, donc Interdigital c'est une entreprise dont le métier à la base c'est ce qu'on appelle l'octroi de licences de brevets. Qu'est-ce que c'est qu'un brevet ? C'est un petit bout de technologie qui est décrit dans un document et le propriétaire du brevet est fondé à réclamer auprès de quiconque implémente ce brevet, une somme d'argent. C'est ça le business de Inter digital.

Euh donc Interdigital son métier historiquement c'est donc la licence de brevets dans le monde de la communication sans fil 3G, 4G, 5G, bientôt 6G et puis dans le monde de la vidéo. A Rennes c'est là-dedans qu'on travaille ça va plutôt bien ensemble et c'est aussi pour ça quelque part que l'entreprise se porte si bien parce que les communications sans fil et la vidéo, c'est pas vraiment les secteurs qui sont en récession et même pendant la pandémie en fait il y a encore plus de communications et encore plus de contenu vidéo qui se promène donc ils ne réagissent pas à une situation financière qui se dégrade, ils sont en train de réfléchir à comment optimiser leurs revenus, leur profit, dans 10 ans.

Et pour travailler sur les profits de dans 10 ans il faut commencer à faire de la recherche maintenant. C'est ça qui se passe et ça quelque part on ne peut pas leur en vouloir, c'est chez eux, c'est leur entreprise, ils se réorganisent comme ils veulent. C'est pas un problème. Ce qu'on refuse par contre c'est qu'une entreprise qui se porte aussi bien fasse de la casse sociale, 60 licenciements secs, ça c'est hors de question. Et donc ce que je viens de vous décrire c'est la seule justification qui nous est apportée pour ce projet.

Madame Isabelle LAVASTRE : *Donc ce soir on doit prendre une motion pour le maintien des salariés. Est-ce que cette motion va vous apporter quelque chose ?*

Madame Claire DEMARTY : *On voit déjà que ça nous apporte quelque chose puisque on est persuadés que l'ensemble des communes qui l'ont déjà voté nous a permis de faire en sorte que peut être là l'entreprise soit en train de bouger et comment on vous l'a dit elle semblerait être en train de nous proposer autre chose.*

Donc pour nous ça nous semble important c'est bien sûr que vous votiez positivement mais que vous fassiez parvenir le résultat de ce Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie à nos dirigeants par la suite. D'une certaine façon c'est un peu un moyen de pression pour leur montrer que nous sommes soutenus.

Monsieur le Président : *Y a-t-il d'autres questions ?*

Intervention sans micro donc inaudible.

Monsieur Guillaume BOISSON : *Je ne crois pas qu'on puisse dire que l'Etat a une position pour l'instant mais bon de la même manière que nous sollicitons les conseils municipaux et les conseils communautaires nous demandons également à rencontrer des responsables d'un autre niveau.*

La semaine dernière nous (ce qu'on veut nous c'est pas juste un petit groupe de membres du CSE, on a fait un déplacement à 30), nous étions au Parlement européen de Strasbourg pour interpeller les députés européens qui avaient été rencontrés par les lobbyistes de notre employeur. Il y a pas seulement que les conseils municipaux et communautaires qu'on embête avec nos motions.

Et la semaine dernière également, une délégation a rencontré le directeur de cabinet et le secrétaire d'État chargé de la transition numérique, Cédric O.

J'espère que dans pas longtemps on puisse rencontrer Thierry Breton le commissaire européen lui aussi chargé entre autres choses du numérique.

Ce sont peut être des leviers qui sont un peu plus lents à mettre en œuvre que des relais territoriaux j'ai envie de dire mais c'est déjà quelque chose à laquelle on travaille, je ne sais pas si je réponds à votre question mais je peux vous donner un statut de là on en est.

Monsieur le Président : *Bien merci. Alors sur le territoire de la communauté de communes il y a un certain nombre de salariés qui habitent nos communes:Montreuil-le-Gast, je sais qu'il y en a à Melesse parce que j'en ai rencontré, il y a également des salariés qui habitent Saint Aubin d'Aubigné... 16 au total, répartis sur au moins 5 communes de notre communauté de communes, Mouazé, VignocC'est la raison pour laquelle après en avoir parlé avec Pascal Goriaux., j'ai fait inscrire ce point à l'ordre du jour du conseil de ce soir.*

Je vous propose de prendre la motion suivante, qui a été distribué sur table, là.

Donc que je la reprends pour tout le monde :

« Vu le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) en cours de négociation prévoyant la suppression de 60 postes soit plus de 40% des effectifs de la recherche sur le site cessonais,

Vu les 12M€ de CIR perçu par l'entreprise en 2020,

Vu la progression conséquente des résultats financiers de l'entreprise durant la période COVID,

Vu l'excellente santé financière de la maison mère qui a racheté pour 380M\$ de ses actions sur les cinq dernières années, avec pour effet de faire monter le cours,

Considérant les impacts sociaux de ces licenciements pour les 60 salariés et leurs familles dans un contexte difficile pour le retour à l'emploi,

Considérant que les emplois supprimés, notamment dans le secteur de la recherche et du développement entraînent une perte de savoirs et de compétences,

Considérant la très forte sollicitation du système de protection social français durant cette période COVID

Le Conseil Communautaire du Val d'Ille-Aubigné, réuni en assemblée plénière :

demande à la Direction de l'entreprise InterDigital de mettre tous les moyens possibles en œuvre pour reclasser les salariés en interne,

demande à la Direction de l'entreprise InterDigital de mettre tous les moyens de formation possible en œuvre pour permettre de conserver les postes

demande à la Direction de l'entreprise InterDigital de procéder uniquement à un plan de départ volontaire en y mettant les moyens adéquats,

demande à la Direction de l'entreprise InterDigital de ne pas s'adosser au système social français pour financer son PSE en mettant en place, entre autre, un congé de reclassement plutôt qu'un contrat de sécurisation professionnel si départ il doit y avoir.

assure aux salariés son soutien plein et entier dans cette période difficile. »

Il vous est proposé d'adopter cette motion. Voyez-vous quelque chose à rajouter, modifier ? Ça convient pour tout le monde ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?Je vous remercie. ?

Cette motion est validée à l'unanimité. Bien entendu, elle sera transmise à votre directeur, dont l'adresse figure dans un document que vous nous avez transmis.

Unanimité

1. Contrat de Relance et de Transition écologique - Approbation

Monsieur le Président : *Je reprends le texte de la note. Plusieurs annexes y étaient joints :*

L'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique a été initiée par circulaire ministérielle en novembre 2020.

Les périmètres de contractualisation des CRTE ont été actés par la préfecture mi-janvier 2021. La CCVIA est le périmètre de contractualisation du CRTE.

L'élaboration du CRTE de la CCVIA a été réalisée en parallèle de l'actualisation de son projet de territoire, favorisant la réactivité sur les orientations et la prise en compte des documents cadres élaborés par la collectivité.

L'élaboration du document soumis à l'approbation communautaire a fait l'objet d'une concertation avec les communes membres via la conférence des Maires.

Le CRTE :

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est un contrat créé dans le contexte de la crise sanitaire, au service d'un projet de territoire inscrit sur le long terme, en mobilisant notamment le plan de la relance.

Il propose un nouveau cadre de partenariat entre l'État et les intercommunalités et vise à simplifier et à décliner dans chaque territoire les politiques publiques. À l'instar du projet de territoire, le CRTE est engagé dès 2021, puis enrichi tout au long du mandat avec l'ensemble des acteurs concourant au développement local, dans un processus d'amélioration permanente.

Le CRTE de la CCVIA :

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique, dont les signataires sont la Préfecture, le Département et la CCVIA, s'articule autour de 4 orientations, issues des réflexions menées sur le projet de territoire et des différents documents cadres actés par la collectivité :

Orientation 1 : Réaliser la Transition écologie et énergétiques avec tous les acteurs du territoire et préserver la biodiversité et le patrimoine naturel

Orientation 2 : Soutenir l'activité économique sous toutes ces formes et à toutes les échelles, pour de l'emploi pérenne et des services de proximité

Orientation 3 : Développer des services et des conditions d'accueil pour permettre à tous de bien vivre ensemble sur le territoire.

Orientation 4 : Développer les infrastructures et services pour favoriser l'accès de tous à la culture, au sport et renforcer l'attractivité touristique du territoire

Ces orientations sont déclinées en objectifs et en thématiques opérationnelles qui permettent de définir un cadre de projets qui concourent à l'atteinte des objectifs de développement du territoire.

Une liste de projets et d'actions est annexée au CRTE, qui dresse un tableau des projets, aux maîtrises d'ouvrages diverses, qui sont en maturation sur le territoire et cohérents avec les orientations du document. La liste des projets évoluera selon les besoins et a pour objectif de permettre les échanges concrets entre les différents partenaires en vue de mobiliser autour des projets des accompagnements techniques et financiers pertinents nécessaires à leur mise en œuvre.

La liste des actions et projets annexés au CRTE a été travaillée avec la conférence des Maires. Sur plus de 100 projets recensés, les critères retenus pour proposer les projets à l'inscription au CRTE (première version) sont les suivants :

- **Les projets répondent au moins à l'une des 4 orientations du CRTE**

- **Les projets sont structurants**

- Les projets ont au moins une des dimensions suivantes caractérisées:

1. **Dimension environnementale** : présentent un impact positif réel sur l'environnement

2. **Dimension supra-communale** : ont un impact et un rayonnement au-delà de la seule commune

3. **Dimension sociétale** : permettent de développer un nouveau service, de nouvelles activités économiques...

Le CRTE n'ouvre pas de crédit supplémentaire en tant que tel

Le CRTE n'est pas un dispositif de financement, mais de centralisation des dispositifs existants

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

La sélection des projets se fera annuellement et naîtra des échanges à venir sur les critères d'éligibilité aux différentes sources de financement.

Monsieur le Président : *Vous aviez en annexe de cette présentation générale, le document Contrat territorial de relance et de transition écologique proprement dit, la liste que nous avons travaillée ensemble des actions arrêtées au*

30/6/2021 qui sont dans une programmation court terme suivie d'une liste de projets dans une programmation un peu plus longue et qui répondent déjà aux enjeux et du CRTE et des clés de sélection que nous avons pu retenir ensemble, Avez-vous des questions ou des demandes de précisions ?

J'invite le Conseil communautaire a validé le CRTE dans sa version telle que je viens de faire la présentation synthétique et de m'autoriser à le signer, les documents annexes qui y affèrent. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

Monsieur le Président : La signature est prévue la semaine prochaine, le 20 juillet dans un calendrier qui est tenu par les services du préfet.

L'ensemble des maires sont invités à cette signature. Pour celles et ceux qui peuvent être là. La signature se fera dans la salle polyvalente à Melesse, je crois qu'elle est prévue de 9h15 à 10h15. Et ensuite le préfet a retenu de visiter une entreprise située sur Melesse sur Confortland, qui s'appelle, une entreprise dont je n'ai pas bien mémorisé le nom. Je pense qu'elle a dû changer de nom, et qui travaille le métal, et sur le monde agricole, je crois.

Nous avons droit à 2 places, Pascal Goriaux n'étant pas disponible, j'ai demandé à Alain Fouglé en tant que VP à la communication de pouvoir être avec moi.

C'est très, c'est très organisé, je vois ça un peu de l'extérieur. Les services de la préfecture sont très attentif alors pourquoi à Melesse, parce que la salle du Conseil communautaire, même avec des élus absents, était trop petite.

Nous sommes dans les premiers à signer le CRTE. Ce n'est pas une course. Il se trouve que dans la foulée de l'élaboration du projet de territoire, nous étions prêts dans les temps dans ce calendrier pour pouvoir le signer. Ce n'était pas nécessaire de différer à après les vacances d'été.

Monsieur Lionel HENRY : Juste une petite précision sur la venue du préfet : on est plusieurs à avoir répondu moi je n'ai pas encore répondu. Notre présence est fortement requise ? Ça n'est que pour la signature ? Ce n'est pas une réunion de travail?

Monsieur le Président : Non, ce n'est pas une réunion de travail, tout le travail nous l'avons fait. Les services de préfecture ont aussi travaillé, Manon est en relation avec eux depuis déjà plusieurs semaines pour aboutir à la rédaction qui est validée de leur côté. C'est presque protocolaire. Mais tous les maires qui peuvent être présents sont cordialement invités à cette signature.

2. Compétence voirie - Modification de l'intérêt communautaire

Monsieur le Président : Il ne s'agit pas de prendre de compétence supplémentaire mais d'effectuer un redécoupage dans nos compétences qui reste bien les mêmes.

Monsieur Lionel HENRY donne lecture de la note :

Le 9 mars 2021, le Conseil communautaire du Val d'Ille-Aubigné a délibéré favorablement pour prendre la compétence « Mobilité » et devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale. Une modification statutaire a été engagée pour la prise de compétence « Mobilité »

La compétence Mobilité comprend l'organisation :

- des services réguliers de transport public de personnes
- des services à la demande de transport public de personnes
- des services de transport scolaire
- des services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités
- des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages
- des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Les conseils municipaux des 19 communes membres du Val d'Ille-Aubigné ont émis un avis favorable sous 3 mois à la prise de compétence « Mobilité » par la CCVIA avec modification des statuts de la communauté de communes conformément aux conditions prévues aux articles L5211-17 et 5211-17-1 du CGCT.

Par arrêté du 15 juin 2021, la modification statutaire de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a été actée avec l'ajout de la compétence facultative « Mobilité » et la suppression de la compétence facultative « Transport ». La compétence « Mobilité » n'inclut pas la réalisation et l'entretien des aménagements (pôles d'échanges, liaisons cyclables...).

Afin de pouvoir continuer la gestion des aménagements existants et mettre en oeuvre le schéma des déplacements voté en décembre 2018 comprenant des aménagements cyclables, des pôles d'échanges multimodaux et d'aires de covoiturage et l'aménagement de stationnement vélos, Monsieur le Président propose de faire évoluer l'intérêt communautaire de la compétences « voirie ».

L'évolution proposée de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « voirie » pour l'aménagement de pôles ,d'échanges, d'arrêts de car, la réalisation d'aménagements cyclables et de stationnement vélo est la suivante :

- Création, aménagement et entretien de la voirie des zones d'activités économiques

- Création, aménagement et entretien des pôles d'échanges :

- haltes TER

- arrêts de car interurbain multimodaux situés à proximité avec les grands axes routiers (RD 82, 137, 175, RD 27), présentant une connexion avec les réseaux locaux de déplacements (modes actifs et autres), du stationnement sécurisé deux roues, des parkings aménagés pour les voitures en stationnement d'échange et un niveau d'offre de transport public élevé ;

- aires de covoiturage structurantes situées à proximité des grands axes routiers (RD 82, 137, 175, RD 27) et hors agglomération, présentant une connexion avec les réseaux locaux de déplacements (modes actifs et autres) et du stationnement sécurisé deux roues ;

- Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables ayant une distance adaptée à la vocation utilitaire des liaisons (moins de 10 km), en dehors des limites d'agglomération (sauf pour le jalonnement), et constituant un maillage communautaire structurant, à savoir :

- Liaison entre 2 centre-bourgs ou centre-villes (au sein de la CCVIA ou vers l'extérieur)

- OU Connexion au réseau cyclable existant et/ou au Canal d'Ille et Rance

- Ou Desserte de pôle générateurs communautaires (zones d'activités, équipements structurants comme les collèges...), ou favorisant la chaîne de l'intermodalité en connectant les bourgs avec les pôles d'échanges

- Création, aménagement et entretien des arrêts de car interurbain en zones d'activités

- Création, aménagement et entretien du stationnement vélo des pôles d'échanges et des arrêts de car interurbains

Il est précisé que la modification de l'intérêt communautaire pour cette compétence voirie, nécessite une approbation par au moins 2/3 des votants du conseil communautaire.

Monsieur Lionel HENRY : *En fait rien de nouveau on fait la même chose mais on range cette compétence dans un autre tiroir. Voilà ce qui vous est proposé : de modifier cet intérêt communautaire vers la compétence voirie, en sachant qu'il faut une approbation du conseil communautaire avec au moins les 2 tiers des votants.*

Monsieur le Président : *Merci Lionel. Avez-vous des questionnements ?*

Monsieur Alain MACE: *J'ai pas de de sujet de préoccupation, c'est juste faire un lien entre le premier vote qu'on vient de faire et notamment les dimensions supra communales qui ont un impact et un rayonnement au-delà de la seule commune. Je pense qu'on si on a la compétence aussi mobilité on ne coupera pas à une réflexion sur les gens qui vivent sur notre territoire pour les amener ou amener des pratiquants notamment, je pense au sport par exemple mais ça peut être aussi la culture etc...il faudra réfléchir à un système de déplacement qui fait que des jeunes par exemple de Saint Aubin puisse venir faire du rugby à Melesse etc, il va falloir aussi si on veut que notre territoire et que les pôles d'excellence que toutes les communes n'ont pas vocation à accueillir parce que ça coûte trop cher, il faudra qu'on ait une réflexion sur ces déplacements là aussi.*

Monsieur le Président : *Des déplacements intra-communautaires*

Monsieur Lionel HENRY : *Alors là on est carrément dans le cadre de la compétence prise aux côtés de la Région sur par exemple le transport à la demande.*

Monsieur Alain MACE : *Oui, c'est pour ça, j'ai pas de problème mais par contre c'est pas quelque chose qui se fait en un claquement de doigts et il va falloir vraiment y travailler quoi.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Oui d'accord, je comprends,on sort le dossier d'un tiroir on le met dans un autre tiroir.*

Est-ce qu'on peut me confirmer qu'il n'y aura pas d'augmentation au niveau du budget de fonctionnement dans les années à venir ?

Monsieur le Président : *Alors là, c'est nous qui travaillerons et qui voterons le budget tous les ans.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Oui mais c'est pour éviter la soupe à la grimace au mois d'avril 2022.*

Monsieur le Président : *Aujourd'hui, tel que Lionel l'a expliqué, les compétences telles qu'elles sont formulées sont déplacées d'un tiroir dans un autre tiroir. Il nous appartiendra d'être attentif aux besoins et au juste positionnement du niveau d'investissement ou de fonctionnement, tel que tu l'évoques.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Je comprends oui mais à chaque fois qu'on prends une compétence, l'année d'après au budget on se demande pourquoi on a repris cette compétence, on a remis de l'argent supplémentaire en fonctionnement et quand on prend une compétence on ajoute les coûts de fonctionnement mais on a ajoute aussi du temps agent.*

Monsieur le Président : *Aujourd'hui on ne rajoute pas des actions, on ne rajoute pas des formulations de compétences supplémentaires, on les déplace tout simplement.*

Monsieur Lionel HENRY : *Alors on n'exerce pas de compétences supplémentaires mais c'est vrai que là on parle des aménagements, des investissements, qui peuvent être coûteux. A noter quand même que la plupart des aménagements qui sont en cours reposent sur des financements multipartites : aussi bien le franchissement de la RN 137 que le PEM de Montreuil-sur-Ille, souvent la part financée par la communauté de communes est la part la plus faible dans les financements. Mais ça c'est opération par opération.*

Madame Isabelle LAVASTRE : *Je souhaite juste avoir une information : « la liaison entre 2 centres bourgs ou centre ville au au sein de la CCVIA ou vers l'extérieur » vers l'extérieur qu'est ce que vous appelez l'extérieur. ?*

Monsieur Lionel HENRY : *L'exemple concret c'est ce qu'on a développé entre La Mézière et Montgerval pour aller vers la métropole, on est bien vers l'extérieur de la communauté de communes.*

Monsieur le Président : *C'est un exemple, mais il y en a d'autres qui peuvent venir, sachant que au niveau du Pays de Rennes, nous avons convenu de partager nos projets entre EPCI, enfin de partager la connaissance de nos projets, par exemple en mode doux, de façon à pouvoir faire en sorte que les itinéraires vélo que nous imaginons et que nous allons lancer en construction aboutissent bien sur une prolongation côté Rennes Métropole, c'est la moindre des choses, ou vers Liffré. Liffré Cormier, également très demandeurs*

Monsieur Lionel HENRY : *C'est aussi le cas de Mouazé vers Chevaigné.*

Monsieur le Président : *Bien. Je mets donc au vote, je vous propose donc de valider cette modification de l'intérêt communautaire pour les compétences optionnelles voiries afin de pouvoir poursuivre la création, l'aménagement et l'entretien de aménagements de pôle d'échange, d'aires de covoiturage, de liaison cyclable, de stationnement vélo et d'arrêt de cars interurbains en zone d'activité tels que Lionel nous l'a présenté.*

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

3. [Syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes - Remplacement suite à démission](#)

Monsieur le Président : *Madame Rachel Tourenne a démissionné de son mandat de conseillère municipale. Elle était désignée par la Communauté de communes en tant que déléguée au syndicat mixte du SCOT du pays de Rennes.*

Donc ce qui est proposé ce soir, c'est de valider son remplacement sur proposition de la commune de Saint Symphorien, de désigner Monsieur El Banne HAMADY qui est présent en tant que conseiller communautaire ce soir, premier adjoint à la commune de Saint Symphorien, pour être délégué au syndicat mixte du SCOT du pays de Rennes.

Des questions ?

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité.

4. Budget Principal 2021 - Décision Modificative n°1

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : La 1ère décision modificative concerne le budget principal, elle est motivée par l'absence de matériel au service espaces verts de la communauté de communes et les équipements sont affectés au domaine de boulet ou au chantier d'insertion fond objet de prêt en interne entre services ce qui en engendre des déplacements inutiles et des pertes de temps.

Le matériel envisagé est un taille haie une débroussailleuse et un souffleur électrique ainsi qu'une tondeuse thermique pour un montant en investissement demandé de 3000 TTC.

Lors du vote du budget principal pour l'exercice de 2021 des crédits ont été votés en dépenses imprévues à hauteur de 1 042€027 il est donc proposé.

D'en affecter une partie au compte « 21850 autres installations matériel et outillage technique » comme suit donc et vous avez le tableau de répartition des crédits donc c'est un virement de crédits entre les dépenses imprévues et le compte 21850 pour financer ses acquisitions.

Monsieur le Président : Merci des demandes de précision ? .

Madame Isabelle LAVASTRE : Oui juste ce matériel il va être où ? Domaine de Boulet ? chantier d'insertion.

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : Non il sera au service espaces verts du pôle technique.

Monsieur le Président : Ce qui fait que le domaine de Boulet aura également son matériel, comme aujourd'hui, mais sans devoir les prêter avec la distance qu'il y a entre les 2 de l'un à l'autre, c'est ça ?

C'est clair pour tout le monde.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

5. Budget Principal 2021 - Décision Modificative n°2

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : Alors elle est double il s'agit dans un premier temps de corriger les résultats de l'exercice N-1 donc un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement et l'affectation du résultat au 1068 qui doivent être repris au centime près. Nous avons fait des arrondis qui était un peu supérieurs à ce que le logiciel du trésor exige donc il s'agit de corriger ces arrondis.

Et la deuxième chose sur cette DM : pour rappel vous aviez voté l'année dernière une DM pour intégrer les résultats du syndicat AFMA syndicat d'eau qui devait transiter via le budget principal avant d'atterrir vers le budget eau potable de la de la communauté de commune. Cette opération est normalement d'ordre non budgétaire donc elle n'aurait pas dû transiter par le budget de la communauté de communes. Il s'agit donc d'une mauvaise information que nous avons reçu à l'époque donc il s'agissait du résultat de fonctionnement de ce syndicat AFMA de EUR 141 000 € et le résultat d'investissements d'un montant de 25 000 € arrondi pour un montant total de EUR 166 129,63 € alors ce montant global de 166 000 € a été décompté directement par le trésor par opération d'ordre non budgétaire comme ça devait être fait au compte « 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

En revanche les 25 059, 73 € de résultats d'investissement ont été comptés donc par ordre non budgétaires comme expliqué précédemment et vient une opération sur le compte 1068 budgétairement ce qui veut dire que il a été donc décompté 2 fois.

La solution serait effectivement d'annuler le mandat au 1068 du budget principal seulement nous n'avons plus la compétence donc nous n'avons plus de budget eau potable.

Donc la seule solution qui nous reste pour rectifier cette opération c'est de faire une rétention de ces EUR 25 000 € dans la répartition des résultats lors du transfert du budget eau partie AFMA vers la CEBR opération d'ordre non budgétaire également qui sera réalisé par le trésor public.

Il faut donc corriger notre solde d'exécution d'investissement reporté puisqu'il est faux on a 25 000 € et donc il faut le congé euh de cette manière : enlever 166 000 € des 2 côtés parce qu'ils ont déjà été décomptés par le trésor public.

Monsieur le Président : *Ce qui fait que dans le tableau n'apparaissent que les 166 000 €. Donc c'est une correction technique. Tout le monde a compris. Ça va pour tout le monde ?*

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *C'est un peu plus que technique parce que si on n'avait pas vu cette erreur on avait 25 000 € qui nous passait sous le nez.*

Monsieur le Président : *Oui, mais c'est parce que ça a été décompté 2 fois. Je veux dire que c'est ça qui est technique. Non, c'est plus que technique. C'est pour faire en sorte de ne pas payer 2 fois les 25000 €, c'est ça ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

6. Budget Principal 2021 - Décision Modificative n°3

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Oui là c'est purement technique : nous avons 2 lignes de recettes de fonctionnement au compte 775 et qui ne doit jamais être alimenté au vote du BP c'est ce qui constate les plus ou moins values lorsqu'il y a des sessions de de biens ou des mises au rebut. Ces 2 lignes sont passées à la trappe mais le logiciel du trésor les a bloqué immédiatement donc on se retrouve en déséquilibre parce qu'ils ont été supprimés. Lorsqu'on vendait bien, ça doit être tracé au chapitre 024 sans prévision budgétaire, on essaiera de ne pas faire la bêtise l'année prochaine. Donc il s'agit de corriger ces 2 sommes qui ont été supprimées par le trésor en ponctionnant sur les dépenses imprévues en fonctionnement 13 500€ en tout.*

Monsieur le Président : *Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité.

7. Budget Principal 2021 - Décision Modificative n°4

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Pour le projet de logiciel de lecture publique, le montant qui a été inscrit au BP n'était pas le bon il manque EUR 16 000 € par rapport à ce qui a été voté par le conseil. Il faut donc alimenter l'opération lecture publique d'un montant de 16 000 € supplémentaires à prendre dans les dépenses imprévues d'investissement.*

Monsieur le Président : *Des questionnements ?*

Madame Isabelle LAVASTRE : *Je comprends pas pourquoi c'est pas prévu.*

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Je pense que les services comment ont oublié les 16 000 € ou alors c'est une histoire de TVA, je n'ai pas l'explication on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas les crédits suffisants par rapport à ce qui a été voté pour ce marché.*

Madame Isabelle LAVASTRE : *On n'avait oublié le logiciel ?*

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Non il y avait des crédits qui avaient été déjà prévus oui mais il y avait une erreur dans le montant global.*

Madame Isabelle LAVASTRE : *D'accord c'est pas un nouveau logiciel quelque chose qu'on n'a pas vu en commission quoi?*

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Non pas du tout, c'est vraiment pour payer le système de gestion des bibliothèques.*

Monsieur le Président : *C'est bon pour tout le monde ?
Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité.

8. Budget principal 2021 - Décision Modificative n°5

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *L'instruction M 14 recommande que les créances douteuses depuis 2 ans à la clôture de l'exercice soient provisionnées à hauteur de 15 % des dettes donc nous avons demandé une liste au trésor et les créances douteuses de plus de 2 ans s'élève à un montant de EUR 114 986 € il faut donc provisionner 17 248 € qui peuvent être pris effectivement sur les dépenses imprévues de fonctionnement. Pour précision 98 % de ces créances douteuses correspondent à des redevances d'ordures ménagères et comme vous le savez hormis pour le SMICTOM de Fougères qui refuse de prendre en charge les admissions en non valeur sur les OM, le syndicat Valcobreizh lui le fait donc ça n'a strictement aucun impact sur les finances de la communauté de commune puisqu'ils prennent en charge ces admissions éventuels en non valeur dans leur propre budget.*

Monsieur le Président : *Des demandes de précision ?*

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *À 98 % c'est que pour les SMICTOM, il y en a très peu pour Fougères elles ont plus de 2 ans ces dettes. C'est ce qui m'a été transmis par le trésorier, je pense que j'ai la liste ici, je ne sais pas comment le projeter..*

Madame Ginette EON-MARCHIX : *Je suis étonnée du montant parce qu'on l'a passé il y a peu, 114 000 € ça me semble beaucoup.*

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Alors les créances douteuses ne sont pas les admissions en non valeur. Les créances douteuses ce sont celles qui sont douteuses c'est à dire que le trésor est toujours en train de tenter de récupérer. C'est au-delà d'une certaine date quand tous les stades et tous les moyens techniques officiels du trésor ont été épuisés qu'elles tombent en admission en non valeur, là ce sont des créances douteuses.*

Madame Ginette EON-MARCHIX : *D'accord donc elles vont peut être être payées parce que ce montant là enfin je ne l'ai jamais vu.*

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *C'est ça alors peut être seront-elles payées ou pas mais en tout cas elles tomberont en admission en non valeur dès lors que le trésor aura épuisé tous les recours.*

Monsieur le Président : *Oui en effet, les admissions en non valeur sont bien plus faibles que ça. Pas d'autres questions ?
Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité.

9. Budget Principal 2021 - Décision Modificative n°6

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Il y a au niveau du pôle technique qui se trouve à Melesse des travaux complémentaires qui sont nécessaires, vous avez la liste dans la dans la note : buanderie garage etc... Les crédits qui ont été votés pour ces travaux complémentaires au budget 2021 sont insuffisants donc pour les réaliser il convient d'augmenter de 13 000 € ces crédits sur l'opération pôle technique et toujours dans la même manière en les prélevant sur les dépenses imprévues.*

Monsieur le Président : *Des questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

10. Budget annexe Atelier Relais 2021 - Décision modificative n°2

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Nous n'avons pas de crédit prévu sur le compte 673 qui retrace les titres annulés sur exercices antérieurs alors que en dépenses imprévues on a ce qu'il faut donc il est proposé d'affecter 300 € sur ces titres annulés sur exercices antérieurs en les prélevant sur les dépenses imprévues donc c'est du virement de crédits également*

Monsieur le Président : *Des questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

11. Budget Annexe SPIC Photovoltaïque 2021 - Décision Modificative n°1

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Une erreur est apparue sur la reprise des résultats. C'est une mauvaise répartition entre l'investissement et le fonctionnement, le total des 2 résultats en section de fonctionnement et d'investissement est bon mais il y a eu un bug sur la partie fonctionnement. Il s'agit de réduire la partie le fonctionnement de 2 625 € pour les transporter en section d'investissement à hauteur de 2624,68 € et on ajuste le tout en modifiant le compte recette d'emprunt 0,59 €.*

Monsieur le Président : *Des questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité.

12. Budget annexe ZA Olivettes 2021 - Décision Modificative n°1 - Correction des reports 2020

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Alors c'est la même chose que pour le budget principal, on doit reprendre les résultats au centime près donc nous avons un peu trop arrondi, il s'agit de corriger les résultats du budget Olivettes comme indiqué dans le tableau donc de 0,58 € et de 0,40 €*

Monsieur le Président : *N'y passons pas trop de temps, ça va nous coûter bien plus cher. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

13. Budget annexe Dernier Commerce 2021 - Décision modificative n°2 - Travaux Commerce Aubigné

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Le commerce d'Aubigné a subi une effraction, il y a eu des dommages sur les ouvertures qui ont été constatés qui sont à la charge du propriétaire quand il s'agit du clos et du couvert, c'est la porte d'entrée. Les réparations vont être prises en charge par l'assurance, il y a un devis estimatif de 5 000 €. De plus la commerçante Madame Morin va disposer d'une enveloppe maximum de 13 000 € pour améliorer la sécurité de son commerce via le syndicat des buralistes et cette aide ne peut être apportée qu'à l'exploitant non pas au propriétaire donc la commerçante va procéder aux travaux et payer les artisans.*

Les équipements resteront ensuite dans le commerce comme partie intégrante du bâti donc en gros il s'agit d'installer des volets grilles électriques. Les volets anti-intrusion en revanche vont devoir être alimentés en électricité et ne font pas partie des dépenses éligibles à cette subvention du syndicat des buralistes.

Le montant est estimé à 1 050 € hors taxes donc pour prévoir avec un petit peu de marge de manœuvre ces travaux on propose de faire une décision modificative d'un montant de 7 000 €.

Ce qui n'avait pas été prévu au budget enfin en tout cas pas à l'opération Commerce d'Aubigné, en revanche une somme de 40 000 € était sans opération en travaux non affectés donc il est possible de les prélever et de les affecter à l'opération commerce d'Aubigné.

Monsieur Pascal DEWASMES : *En rappelant quand même qu'ils vont investir plus de 13 000 € de matériel de sécurité qui restera dans le bar de la commune donc nous on ne paiera que les 1 050 € et je suppose que les 5 000 € que tu demandes Philippe seront remboursés par l'assurance.*

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *C'est ça.*

Monsieur le Président : *Oui, mais cette décision modificative est nécessaire malgré tout pour pouvoir payer les factures des entreprises, même si on va se faire rembourser ensuite.*

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Oui il n'y a pas de prise en charge directe, on on paye les travaux puis on se fait rembourser par l'assurance donc il faut les crédits pour payer.*

Monsieur le Président : *Mais ta remarque est juste, c'est à dire que pour quelques travaux d'alimentation électrique, soit un devis de 1 053 €, il y aura bien plus que ça qui restera attaché au bâtiment. D'autres questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

14. Budget annexe Commerces 2021 - Décision Modificative n°3

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Le bureau a donné un avis favorable à des réparations au bar de Saint-Gondran afin de vérifier s'il était nécessaire de remplacer de la VMC ou non, l'alimentation électrique doit être rétablie, ce qui nécessite un temps certain. Il est donc proposer de flécher 3000 € HT en investissement pour effectuer un éventuel remplacement de cette VMC en fonction du diagnostic qui sera établi.*

Et pour ce qui concerne le commerce de Saint-Gondran il y avait de la même manière pas de crédit affecté au BP 2021 et donc de la même façon que précédemment on peut prendre ces 3 000 € sur les 40 000 € qui était non affectés et les flécher sur le commerce de Saint-Gondran.

Monsieur le Président : *Donc, ce qui veut dire que sur les 40 000 €, après le vote que je vais vous proposer, on descendra en réserve à 30 000 €. Des questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

15. Petite enfance - Solde compte bancaire association Pitchouns

Monsieur Noël BOURNONVILLE donne lecture de la note :

Par délibération en date du 13 décembre 2016, le conseil communautaire a acté la reprise en régie des établissements associatifs d'accueil du jeune enfant à compter du 1er mars 2017.

L'association Les Pitchouns était concernée par cette reprise. Il s'avère que cette dernière dispose toujours d'un compte bancaire auprès de l'établissement bancaire Crédit Mutuel de Bretagne. Le solde de ce compte fait apparaître un montant de 127,74 correspondant € à des parts sociales.

Il convient de solder ce compte et de virer cette somme à la Communauté de Communes.

Il vous est proposé d'accepter l'encaissement de ce solde et d'autoriser le Président à établir le titre de recettes correspondant au bénéfice du budget principal.

Monsieur le Président : *Donc il nous faut prendre une délibération pour accepter l'encaissement de ce virement. 227,74€. C'est la règle. Vous connaissez ça aussi dans les communes. Des questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

16. Opérations préliminaires nomenclature M57 - Apuration du solde du Compte 1069

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *La nomenclature M 57 est la nomenclature comptable qui est amenée à remplacer la M 14 dans quelques temps, 2, 3, 4 ans on ne sait pas exactement. Donc le trésorier est actif là-dessus et nous demande de solder le compte 1069 qui n'existe plus et qui n'existera plus dans la M 57 et de l'apurer de la somme de 4 612,44 €. Pour l'apurer nous devons émettre un mandat d'ordre mixte au 1068 qui est son remplaçant avec le compte 1069 comme compte de tiers. Je sais que c'est un petit peu bizarre, mais il exige une délibération là dessus parce que les mandats d'ordre mixte sont spécifiques en la matière.*

Monsieur le Président : *Donc c'est un virement pour solde en fait d'un compte à un autre, on reste chez nous. Des questions ?*

Monsieur Frédéric BOUGEOT : *Dans 4 ans le passage à la nouvelle nomenclature ? Je pensais que c'était plus proche pour les EPCI*

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Non, nous pourrions être expérimentateurs pendant 2 ans mais la mise en place de la nomenclature c'est d'ici 3 ou 4 ans.*

Monsieur Frédéric BOUGEOT : *Vous ne voulez pas être expérimentateur ? Il y a un accompagnement derrière....*

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Il faut que nous trouvions le temps pour être expérimentateur et surtout mettre à niveau le logiciel de comptabilité je suis pas sûr que ce soit le cas.*

Monsieur le Président : *Je vois des signes de tête d'un collègue d'expérience dans le monde bancaire qui fait non de la tête pour être expérimentateur. Faut aimer essayer les plâtres. Bon voilà. Mais il en faut. Des questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

17. RH - Recrutement d'un animateur Pass Réno

Monsieur Emmanuel ELORE : *On constate qu'il devient de plus en plus difficile de recruter du monde je ne sais pas si c'est l'effet covid mais ça devient difficile... D'où ce qui suit.*

Monsieur Emmanuel ELORE donne lecture de la note :

Le conseil communautaire a créé lors de sa séance du 8/12/2020 un poste permanent d'Animateur de la plateforme locale de rénovation de l'habitat (Pass'Réno), sur le grade d'Attaché territorial (catégorie A), à temps complet, pour assurer les missions d'animation et pilotage de rénovation de l'habitat privé.

Suite à la déclaration de vacance du poste et à la publication d'une offre d'emploi, aucun fonctionnaire ne s'est porté candidat. A défaut, un candidat non titulaire de la fonction publique ayant les qualités requises pour ce poste a été retenu.

Il est proposé de recruter cet agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour une durée de 3 ans.

Au vue des qualifications et des 12 années d'expérience de l'agent, la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Attaché territorial (catégorie A). Elle sera calculée par référence à l'indice brut 693, indice majoré 575 au 8ème échelon.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération du conseil communautaire n°302/2016 en date du 13 décembre 2016 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est applicable.

Monsieur le Président : *Souhaitez vous des précisions ?*

Intervention sans micro donc inaudible.

Monsieur le Président : *3 ans, renouvelable une fois.*

Monsieur Pascal GORIAUX : *On est obligé de remettre en concurrence au bout des 3 premières années ?*

Echanges sans micro donc inaudibles.

Monsieur Pascal GORIAUX : *C'est à dire que ça ne peut pas être un renouvellement tacite ?*

Monsieur le Président : *Pas tacite mais express. Mais à partir du moment où la personne en question, quel que soit son domaine de travail, donne toute satisfaction sur les 3 premières années, elle devrait être bien placée pour la sélection sur les 3 années suivantes. Sauf si un fonctionnaire se présente sur le poste, mais le fonctionnaire en question devra également justifier d'une expérience au moins égale à la personne qui a occupé le poste pendant 3 ans. Enfin, j'espère.*

Monsieur Pascal GORIAUX : *Et au delà de la période des 6 années on peut basculer sur un CDI pour le coup ?*

Monsieur le Président : *Non*

Monsieur Maxime KOHLER (DGS) : *Au bout de 3 ans on refait une vacance de poste. S'il n'y a toujours pas de titulaire, le contrat peut être renouvelé. Au bout de 6 ans on refait la vacance de poste. Et ce n'est que si toujours il n'y a pas de titulaire qui convient pour le poste que là par délibération on peut autoriser la conclusion d'un CDI de droit public.*

Monsieur le Président : *Merci de cette précision utile. C'est bon pour ce qui concerne ce poste là. La personne n'est pas arrivée. Elle doit arriver au 1^{er} septembre. On délibère avant qu'elle n'arrive. Des questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

18. Modification du tableau des effectifs - Avancement de grade

Monsieur Emmanuel ELORE donne lecture de la note :

Le Président informe que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de l'établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour rappel, la Communauté a validé des ratios promus promouvables à 100% pour toutes les catégories, ce qui ne limite pas sur une année le nombre d'agents pouvant être avancés au sein d'une cohorte de promouvables.

Le conseil communautaire a validé les lignes directrices de gestion lors de sa séance du 8 décembre 2020.

Avancement de grade :

Les avancements de grade sont réalisés à la condition obligatoire que la valeur professionnelle de l'agent soit reconnue dans le cadre l'entretien d'évaluation professionnelle (depuis au moins 3 ans)

En plus de cette condition, les principes suivants s'appliquent dans un souci d'équilibre entre l'accompagnement de la carrière professionnelle et la nécessaire maîtrise de la masse salariale.

Catégorie A : les avancements de grade sont réservés aux postes d'encadrement.

Catégorie B : les avancements de grade sont réservés aux postes nécessitant une expertise technique forte et assumant une responsabilité directe sur leurs missions, vérifiées par l'entretien d'évaluation professionnelle (depuis au moins 3 ans)

Catégorie C : les avancements de grade sont prononcés de manière automatique selon les conditions d'ancienneté complétées par l'implication et la manière de servir vérifiées par l'entretien d'évaluation professionnelle (une fois)

Sur proposition de l'autorité territoriale, il vous est proposé de transformer (création/suppression) un poste éligible à l'avancement de grade

Il s'agit de permettre à un responsable de pôle, actuellement au grade d'attaché territorial et remplissant les conditions suite à la réussite de l'examen professionnel, d'accéder au grade supérieur d'attaché principal.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixés conformément aux statuts particuliers des cadres d'emploi sus mentionnés. Le tableau des effectifs de l'établissement sera modifié en ce sens.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Monsieur Emmanuel ELORE : *Au passage, nous félicitons la personne concernée.*

:

Monsieur le Président : *Merci Emmanuel. Avez-vous des demandes de précisions ? Il s'agit de l'application des règles que nous avons déjà voté au mois de décembre 2020. Et suite au succès à l'examen professionnel, il s'agit de permettre à l'agent en question de pouvoir bénéficier très rapidement de cet avancement de grade. Je peux soumettre au vote en vous proposant de valider cet avancement de grade et de transformer le poste à compter du 1^{er} août prochain ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

Monsieur le Président : *Il s'agit de la responsable du pôle Economie et développement durable.*

Monsieur Pascal GORIAUX : *C'est largement mérité.*

Monsieur le Président : *Elle a réussi l'examen.*

19. RH - Chargé de mission Projet de territoire - Contrat de projet

Monsieur Emmanuel ELORE donne lecture de la note :

La mise en œuvre du Projet de territoire qui va se dérouler sur la durée du mandat nécessite l'exercice de missions spécifiques :

- Élaboration et suivi des contractualisations avec les partenaires pour le financement des projets : CRTE avec l'Etat, « Bien vivre partout en Bretagne » avec le Conseil Régional de Bretagne, Contrat de territoire 2022-2027 avec le Conseil Départemental, appels à projets,...
- Participation à la définition de la programmation des investissements en lien avec la prospective financière
- Suivi et évaluation des actions du Projet de territoire (indicateurs, benchmark,...) et animation transversale des Pôles sur l'atteinte des objectifs

- Réalisation d'études comparatives et prospectives en lien avec les nouveaux champs d'études validés dans le cadre de l'actualisation

Il est proposé de recruter en contrat de projet un chargé de mission pour mener à bien la mise en œuvre du projet de territoire, pour une durée de 3 ans, renouvelable dans le grade d'Attaché Territorial catégorie A, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché territorial (catégorie A)

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 567, indice majoré 480 du grade des Attachés Territoriaux, 5ème échelon

Le régime indemnitaire instauré par la délibération du conseil communautaire n°302/2016 en date du 13 décembre 2016 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire est applicable.

La mise en œuvre du projet de territoire qui va se dérouler sur la durée du mandat nécessitent l'exercice de missions spécifiques?

Monsieur le Président : *Merci Emmanuel. Avez vous des demandes de précisions ?*

Monsieur Alain FOGLE : *La personne est déjà en place ?*

Monsieur le Président : *Aujourd'hui dans notre organisation, il y a une personne qui a déjà travaillé sur le projet de territoire et sur le CRTE. Alors je sais pas s'il faut faire un appel à candidature là ?*

Oui, donc, les questions que Pascal a posé tout à l'heure... Les réponses restent les mêmes.

D'autres questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

20. Modification du tableau des effectifs - Recrutement d'un technicien principal de 1ère classe

Monsieur Emmanuel ELORE donne lecture de la note.

Un agent, sur un poste de chargé de mission SIG, ingénieur à temps complet, a démissionné le 12 mars 2021.

Il est prévu que l'agent actuellement sur un poste SIG/administration des réseaux le remplace sur ces missions.

Par conséquent la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné a lancé un appel à candidature pour un deuxième poste d'administrateur systèmes et réseaux informatiques sur les grades de technicien et ingénieur.

Suite au jury de recrutement organisé le 1^{er} juin 2021, la candidature d'un agent, technicien principal de 1ère classe titulaire, a été retenue.

Monsieur le Président propose de créer un poste permanent à temps complet sur le grade de technicien principal de 1ère classe (catégorie B) à compter du 1^{er} septembre 2021.

La suppression du poste d'ingénieur fera l'objet d'une mise à jour du tableau des effectifs après examen en Comité Technique.

Monsieur le Président : *Merci. Il s'agit d'un poste permanent à temps complet.*

Monsieur Emmanuel ELORE : *: Il faut rappeler que la suppression du poste d'ingénieur fera l'objet d'une mise à jour du tableau des effectifs.*

Monsieur le Président : *Parce que sur ces missions là, on en a plus besoin. En fait, ayant un agent sur le grade de technicien principal de première classe. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

21. Appel à projet Mobilisation et participation des citoyens - Contrat de projet - Prolongation

Monsieur Emmanuel ELORE donne lecture de la note : La Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné a été retenue, en 2019, dans le cadre d'un appel à projet lancé par la région Bretagne et l'ADEME, intitulé « *Mobilisation et participation des citoyens dans les démarches de transition écologique et énergétique* ».

Le dossier de candidature transmis par la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (avis favorable par le bureau communautaire du 26 avril 2019) prévoyait le recrutement d'un-e chargée de mission « mobilisation citoyenne », pour une durée de 12 mois.

Le recrutement a été lancé fin 2019 (avis favorable par le bureau communautaire du 11 octobre 2019).

Une chargée de mission a été recruté sur un emploi non permanent dans le grade d'attaché territorial, catégorie A pour une durée d'un an soit du 17 août 2020 au 16 août 2021.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Du fait du décalage de l'installation du conseil communautaire et de la poursuite de la crise sanitaire cette année, l'ensemble des actions prévues n'ont pu être toutes initiées.

Aussi, Monsieur le Président propose la prolongation du contrat de projet du 17 août 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Cet agent assure les fonctions d'Animateur de la mobilisation citoyenne à temps complet :

1. Développer une approche transversale et systémique de la mobilisation citoyenne

- Capitaliser les démarches réalisées sur l'accompagnement au changement pour la transition écologique et énergétique
- Proposer et mettre en œuvre de nouvelles actions de mobilisation, particulièrement en direction des jeunes et des personnes vulnérables
- Tester des modes de faire et outils innovants, notamment par le numérique
- Travailler en complémentarité avec les actions du Conseil de Développement
- Construire un récit de territoire : recenser et mettre en valeur les initiatives du territoire, les acteurs et habitant(e)s en transition.
- Mettre en place une démarche d'observation, de suivi-évaluation et d'amélioration continue.

2. Renforcer l'implication des élus dans la conduite du changement.

- Suite aux élections municipales et sur la base d'un bilan du mandat précédent, proposer des temps d'appropriation puis un programme annuel d'animations en direction des élus communautaires
- Participer à la prise en compte transversale de la conduite du changement dans la gouvernance : conseil communautaire, bureau, commissions ou comités de pilotage, ...

3. Accompagner les actions de mobilisation communales.

- Identifier et valoriser les initiatives existantes.
- Organiser des échanges entre communes du territoire ou hors territoire.
- Accompagner les communes volontaires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de mobilisation.
- Développer des démarches et outils permettant de renforcer la complémentarité entre les actions communales et communautaires et d'améliorer la communication sur les actions communautaire

- La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché territorial (catégorie A)

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 567, indice majoré 480 du grade des Attachés Territoriaux, 5ème échelon

Le régime indemnitaire instauré par la délibération du conseil communautaire n°302/2016 en date du 13 décembre 2016 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire est applicable.

Monsieur le Président : *Avez-vous des demandes de précisions ?*

Monsieur Emmanuel ELORE : *C'est vrai que c'est assez complexe, j'ai dû me tourner vers Philippe pour avoir des précisions là-dessus effectivement.*

Il y a un temps très court entre le 17 août 2021 et le 31 décembre 2021 et ensuite donc un renouvellement qui est proposé en fonction de la durée de de la mission. Si la mission est terminée ou pas.

Monsieur le Président : *Tout à fait. Sachant qu'au budget tel qu'on l'a prévu pour 2021, ces mois là sont dans les prévisions budgétaires de la masse salariale.*

Monsieur Emmanuel ELORE : *Et c'est vrai qu'on voit qu'il y a eu un impact direct du covid puisque l'opération a été obligé d'être en sommeil pendant un certain temps.*

Monsieur HAMADY El Banne : *La fiche de mission telle qu'elle est déclinée ici est assez impressionnante je trouve.*

Monsieur le Président : *Elle l'est. C'est la réponse que la Communauté de communes avait faite lors de l'appel à projet. C'est la reprise de ce que nous avons proposé et qui a d'ailleurs été repris dans la lettre de mission cosignée par moi et l'ADEME. C'est un poste qui aujourd'hui, jusqu'au 16 août est financé à 70 % par l'Ademe.*

Monsieur Emmanuel ELORE : *Mais on voit que c'est quelqu'un qui est très à la hauteur de la situation puisque la qualité du travail qu'elle fournit est appréciable.*

Monsieur le Président : *Des questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

22. ZA La Bourdonnais à La Mézière - Modification du prix de vente des terrains

Monsieur Pascal GORIAUX : *Donc dans le cadre de l'opération de requalification et extension de la zone d'activités de la Bourdonnais, la SEMAEB à l'époque avait établi un bilan prévisionnel qui constitue un prix d'équilibre pour les différents lots à vendre, à savoir il y avait les lots en UA1 un qui étaient à l'époque commercialisés à hauteur de 120 € HT/m² et les lots UA 2 à 58,35€ HT/m².*

Néanmoins depuis le début de la requalification et d'extension de cette zone un certain nombre d'éléments ont impacté le bilan financier de l'opération de la ZAC. Notamment la surface commercialisable qui a été réajustée à la baisse pour diverses raisons, la 1ère peut être l'identification d'une zone humide en secteur sud-ouest, la réduction du prix de certains lots, vous devez vous souvenir de la société Végélock qui récemment nous a demandé de réduire le prix puisque 350 m² de la parcelle se situe à proximité d'une ligne à haute tension qui empêche de construire, certaines contraintes techniques qui n'avaient pas été appréhendées en phase de pré commercialisation qui amenaient à réduire également la surface de certains lots. Il y a des travaux de raccordement aux réseaux non identifiés lors de l'acquisition de certains bâtiments, des frais juridiques et travaux de dépollution liés à la parcelle cadastré AM 34 c'est celle qui se trouve justement en UA1. Et l'évolution des coûts de portage liés à la convention signée avec l'établissement public foncier de Bretagne.

Aussi et compte tenu de ces éléments et des prix de marché constatés pour les terrains présentant des caractéristiques similaires, il est proposé de réviser le prix de vente du foncier sur cette zone de la manière suivante :

Donc pour les lots en zonage UA1 établi au PLUI il est proposé de fixer le prix de vente à 130 € HT/m². Cela concerne des terrains avec une vocation principale commerciale et situés en bordure de la RD 637 et pour les autres lots donc ceux qui sont en UA2 il vous est proposé de fixer le prix vente à 60€ HT/m². Nous avons sollicité l'avis de France domaine sur cette base.

Monsieur le Président : *Merci des demandes de précisions ? Des questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

23. ZAC Cap Malo - DIA E 1925 - Melesse

Monsieur Pascal GORIAUX : *C'est une DIA déjà passée il y a quelques temps mais là il s'agit d'un nouvel acquéreur c'est pour l'emprise de la salle de sport Sun form à Cap Malo juste à côté des anciens locaux sono West acquis récemment par Go sport.*

Parcelle : E 1925 d'une superficie totale de 12 421 m². (ZAC Cap Malo 2)

Vendeur : SCI DECOURTY C.A.D. domiciliée 10 bd des Rochers à Vitré (35500)

*Acquéreur : Société CDVIOT domiciliée 7 rue Basse des Noyers à Chalonnes sur Loire (49290)
Prix de vente : 595 000 + 36 000 de frais de commission et frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
Donc il vous est proposé de ne pas préempter.*

Monsieur le Président : Des questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

24. Accession aidée - PSLA - Garantie d'emprunt "Les Pommiers 2" à Montreuil le Gast

Monsieur Jacques RICHARD donne lecture de la note :

La SCCV LES POMMIERS (représentée par Madame Thérèse BACONNAIS, épouse LEFEUVRE, agissant en qualité de gérante de la Société CAP ACCESSION) a sollicité en mai 2021 la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné pour qu'elle garantisse à hauteur de 100 % son emprunt relatif aux logements en PSLA de l'opération « Les Pommiers 2 » située à Montreuil le Gast.

La garantie d'emprunt dans le cas de réalisation de logements en PSLA est prévue dans l'orientation 1 du PLH « Maintenir des conditions favorables d'attractivité et garantir un développement partagé du territoire pour assurer les équilibres ».

De même, le règlement d'intervention en faveur du logement social validé en Conseil Communautaire du 12/06/2019 indique que la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné octroie sa garantie d'emprunt aux organismes et selon les modalités définies aux articles L2252-1 et suivants du CGCT à hauteur de 100 % pour les opérations en PSLA ayant fait l'objet d'une décision favorable pour bénéficier des aides de l'Etat.

Le règlement d'intervention en faveur du logement social précise que si les règles prudentielles de la loi dite « loi Galland » du 5 janvier 1988 ne s'appliquent pas aux opérations PSLA ayant reçu l'agrément du CD35 par délégation de l'Etat, elles peuvent servir d'indicateurs aux élus pour mesurer le risque financier encouru et seront donc systématiquement calculées.

Ces règles sont les suivantes :

1/ Le montant total des annuités d'emprunts déjà garanties, déjà cautionnées ou cautionnées à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant net de la première annuité entière du nouveau concours garanti et du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder un certain pourcentage, défini par décret, des recettes de la section de fonctionnement (à ce jour : 50%) ;

2/ Le montant des annuités garanties ne doit pas excéder un certain pourcentage pour un même emprunteur, soit 10 % de la capacité à garantir de la collectivité locale.

Les caractéristiques de l'opération en PSLA sont les suivantes :

- Nombre de logements : 24 logements (16 maisons groupées et 8 logements intermédiaires)
- Agrément du Conseil départemental accordé le 31 décembre 2020
- Taux de commercialisation : 24 logements réservés, soit 100 % de la grille de vente TTC.

Les caractéristiques du prêt à garantir sont les suivantes :

- Montant du prêt : 3 310 914 €
- Organisme bancaire : Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de la Loire
- Durée du prêt : 7 ans comprenant 24 mois maximum de période « préfinancement », 5 ans de différé d'amortissement et remboursement in fine du capital emprunté
- Taux : 2% l'an

Monsieur le Président : Des demandes de précision ?

Madame Ginette EON-MARCHIX : Ça nous engage à quoi 100 %. S'ils n'arrivent pas à payer c'est nous qui remboursons ? C'est comment?

Monsieur le Président : Oui, c'est ça la règle. Mais, je pense que là il n'y a pas de risque. Sur 24 logements, 24 sont déjà réservés.

Monsieur Lionel HENRY : Nous l'avons fait pour le premier lot il y a quelques années, la communauté de communes s'était portée garante. Comme pour toutes les opérations de PSLA.

Madame Ginette EON-MARCHIX : C'était avec Cap Accession ?

Monsieur Lionel HENRY : *Oui c'était le même promoteur.*

Madame Ginette EON-MARCHIX : *Parce que nous on avait vendu des terrains à 1€ pratiquement symbolique, on n'a jamais vu une seule maison monter donc c'est pour ça que on a eu des difficultés effectivement après, même pas un morceau de rue.*

Monsieur Lionel HENRY : *Avec Cap Accession ?*

Madame Ginette EON-MARCHIX : *Tout à fait.*

Monsieur Lionel HENRY : *Bon, on voit bien, c'est 24 logements, 24 logements sont réservés. Un prêt très court finalement. Ça va pour tout le monde.*

Madame Isabelle LAVASTRE : *Il est marqué en bas à « et de l'autoriser à signer le contrat de prêt » mais ce n'est pas le contrat.*

Monsieur le Président : *Non, je signe pas le contrat de prêt. Je cosigne la Convention de garantie d'emprunt. Oui, tu as raison, Isabelle, c'est ça, il ne faut pas l'écrire comme ça. Merci de ta vigilance. Donc il faut enlever la dernière partie. Il n'y a pas de signature de contrat de prêt. Des questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

25. . Projet de multiaccueil à Melesse - Cession du foncier de l'EPF à l'opérateur

Monsieur Noël BOURNONVILLE donne lecture de la note :

Monsieur le Président rappelle le projet de la commune de MELESSE et de la communauté de communes du Val d'Ille d'Aubigné de réaliser un projet en renouvellement urbain sis Rue de Montreuil comprenant 62 logements et un équipement multigénérationnel de type crèche.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises 3 rue de Montreuil à Melesse. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune de MELESSE et la communauté de communes du Val d'Ille d'Aubigné (CCVIA) ont décidés de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière tripartite signée le 22 décembre 2016.

L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

| Date | Vendeurs | Parcelles | Nature |
|---------------|----------|-----------|-----------|
| Le 28/06/2018 | PIEL | AP n° 14 | TAB/ Bâti |
| Le 28/06/2018 | PIEL | AP n° 15 | Bâti |
| Le 28/06/2018 | PIEL | AP n° 16 | Bâti |
| Le 28/06/2018 | PIEL | AP n° 301 | TAB |
| Le 28/06/2018 | PIEL | AP n° 303 | TAB |

A la demande de la communauté de communes du Val d'Ille d'Aubigné, le projet entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation.

Pour procéder au rachat des emprises foncières acquises par l'EPF Bretagne, la commune de Melesse a désigné les acquéreurs suivants:

- La Société Civile immobilière de construction vente (SCCV) « La BAUGE » demeurant 1, Place de la Gare 35000 RENNES immatriculé au RCS de Rennes sous le numéro 881 873 806,
- La SA HLM Les Foyers demeurant 5 Rue de Vezin à Rennes, immatriculé au RCS de Rennes sous le numéro 609 200 258.

Ces acquéreurs ont été choisis :

- avec le concours de l'EPF Bretagne ;
- pour la qualité du projet qu'ils proposent.

En effet les acquéreurs s'engagent à développer un projet de logement, comprenant notamment des logements locatifs sociaux, des logements libre et un équipement multigénérationnel (crèche).

Ils ont d'ailleurs obtenu une autorisation d'urbanisme, à savoir un permis de construire en date du 8 Avril 2021 autorisant à construire 62 logements répartis en 25 locatifs sociaux et 37 en accession libre, ainsi que des commerces, et un équipement d'intérêt collectif.

- Ce projet est conforme aux prescriptions du cahier des charges en date du 8 Février 2019.

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné émet donc le souhait que l'EPF Bretagne cède aux acquéreurs sus-désignés les biens suivant situés sur la commune de Melesse :

| Référence cadastre | Contenance |
|--------------------|----------------------|
| AP n° 303 | 93 m ² |
| AP n° 16 | 283 m ² |
| AP n° 14 | 2 911 m ² |
| AP n° 15 | 550 m ² |
| AP n° 301 | 1 143 m ² |

d'une contenance globale de 4 980 m²,

Monsieur Alain FOGLE : *Noël, tu nous a parlé d'un équipement multi-générationnel qui est une crèche. Est ce que cette crèche multi générationnelle va accueillir des personnes âgées ?*

Monsieur le Président : *Mais il se trouve que dans l'ensemble immobilier, sur les 25 logements locatifs et 4 des logements en accession sont destinés aux personnes seniors. Donc dans la même enceinte on trouve à la fois la crèche multi-accueil et les résidences seniors. D'autres demandes de précisions ?*

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

26. Loi LOM - Convention de partenariat avec le Conseil régional de Bretagne

Monsieur Lionel HENRY : *Donc on revient sur la loi LOM sur les mobilités. Le conseil communautaire avait voté en mars 2021 la prise de compétence mobilité aux côtés de la région on en a parlé tout à l'heure.*

La région Bretagne souhaite encadrer cette prise de compétences par les EPCI et a procédé à l'écriture d'une convention de partenariat entre la région et les EPCI de Bretagne. Ça été l'objet d'échanges réguliers avec les services de la région. Nous avons rencontré avec Claude, le vice-président à la région à deux reprises. Alors c'était pas simplement sur cette convention c'était aussi -mais on va en parler - sur le renfort d'offres sur Melesse mais en tout cas là il vous est proposé de valider la convention entre la région et la communauté de communes. Je vous fais grâce de la 1ère partie, ce qui est important c'est dans la convention de partenariat l'objet c'est d'affirmer une mobilisation partenariale forte autour des enjeux de mobilité avec des projets qu'on appuie, d'assurer une meilleure articulation des offres et des services de mobilité sur le territoire, de s'accorder sur un projet territorial visant à favoriser des mobilités sobres et d'organiser une nouvelle coordination. Donc dans la convention de partenariat entre la communauté de communes et la région il est convenu d'un transport scolaire qui reste réalisé par la région sur le ressort de la communauté de communes donc là on ne change pas grand-chose. En nouveauté c'est un renfort d'offre opéré sur la ligne 11 BreizhGo qui constitue une réponse adaptée innovante aux problématiques de déplacements depuis et vers la métropole rennaise. On avait quand même signalé qu'il y avait une sous dotation en transport BreizhGo de Melesse vers Rennes.

Donc là il a été prévu le renfort d'offre, le financement du renfort d'offre considéré comme stratégique dans le cadre d'une coopération au niveau du pays de Rennes a été précisé dans une convention ad hoc entre la Région, la communauté de communes et Rennes métropole et en fait il y a les 2 autres EPCI que sont Liffré Cormier et le pays de Châteaugiron à savoir que la plus grande partie du financement, 80 %, repose sur Rennes métropole et sur la Région. Les 3 EPCI périphériques n'assumant que 20 % à eux trois.

Dans cette convention, on a indiqué que le renfort d'offre à partir de Saint Aubin d'Aubigné sur la ligne 4 BreizhGo pour les problématiques de déplacement toujours depuis et vers la métropole rennaise demeure une priorité pour notre communauté de communes. Donc c'est inscrit dans la convention même s'il n'y a pas de réponse aujourd'hui.

Au regard de l'impact de de la nouvelle ligne de métro rennaise et du retour d'expérience concernant la ligne 11 BreizhGo les 2 parties ont prévu de réinterroger cette question.

En fait la difficulté qu'on a eu dans l'écriture de la convention c'est qu'on était sur une période un peu compliquée à la région Bretagne puisque nous avons rencontré l'ancien vice-président Lahellec, nous souhaitions le rencontrer une dernière fois au mois de juin et en fait les services de la région nous ont clairement indiqué que nous ne pourrions plus le rencontrer. Il y a un nouveau vice-président donc on va voir la suite qui va être donnée. Toujours dans la convention, il était aussi prévu d'échanger et de travailler ensemble afin de développer les mobilités douces actives et développer le covoiturage de proximité.

Donc là on est toujours dans le cadre de la convention avec Ouest Go et Ehop. Les 2 parties s'engagent notamment à étudier les modalités de création d'aménagement et de fonctionnement de halte multimodale en lien avec les autres collectivités parties prenantes pour faciliter le report modal ou le covoiturage. Donc ce sont des discussions en cours là ou les esquisses de discussion autour de de pôles d'échanges multimodaux sur Saint Aubin, Melesse et puis aussi La Mézière, Montgerval.

Toujours dans la convention, se concerter dans le cadre d'une installation de zone d'activité économique ou tout projet d'implantation d'établissements de plus de 50 salariés selon les orientations du SRADET et de la SRDEII afin de d'estimer la génération de flux et de déplacements induit. Il est prévu dans le cadre de la convention d'assurer un suivi sur les actions qui sont inscrites dans cette convention par un comité technique qui se réunirait une fois par an qui serait constitué du vice-président de la région en charge des transports et de la mobilité, du président de la communauté de communes et 3 représentants de l'EPCI. C'était une fois par an enfin bon ça peut être une fois tous les 2 ans. A savoir que le nouveau vice-président en charge des transports et mobilités sur la région c'est monsieur Quernez qui est maire de Quimperlé.

Monsieur le Président : Des demandes de précisions ? On ne l'a pas encore rencontré, mais on essaiera de le rencontrer après l'été, le nouveau vice-président, Monsieur Quernez. Et Monsieur Lahellec, on peut toujours aller le rencontrer au Sénat. C'est un élu des Côtes-d'Armor, mais je pense qu'il fera toujours étape sur l'Ille-et-Vilaine.

Je vous propose donc de valider ce projet de convention entre le Conseil régional et la Communauté de communes et de m'autoriser à la signer. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

27. SPANC - RPQS 2020

Monsieur le Président : Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes. Vous avez pu en prendre connaissance en document annexe à la note de synthèse qui rappelle dans un premier temps quelles sont les missions du SPANC, service public de la Communauté de communes sur le contrôle de l'assainissement non collectif. Le rapport 2020 stipule que les périodes de confinement ont conduit en effet à un ajustement de l'activité, que sur l'année 2020 (on a un tableau qui nous donne commune par commune le nombre d'installations d'assainissement non collectif en place entre 2019 et 2020), c'est légèrement en baisse, le nombre d'habitants usagers sur la base d'un ratio de 2,7 habitants par installation de assainissement non collectif.

Sur les dossiers qui ont été traités, la filière assainissement non collectif est à 77 % une filière traditionnelle, que le type d'alimentation en eau des locaux assainis est pour 90 % le réseau public d'eau potable qui fait fonctionner les chasses d'eau et les différents équipements de l'habitation ou des logements.

Voilà sur les contrôles réalisés en 2020. Le niveau de conformité, en cumulé sur les 2900 installations contrôlées en date du 31/12/2020 (soit 58 % du parc), établit que les installations conformes sont de 35 %, que les installations non conformes mais avec un délai de remise en conformité, (soit un ans en cas de vente, soit 4 ans s'il n'y a pas vente du bien) sont de 22 %. Il faut rajouter les 18 % de contrôle de bonne exécution avec avis favorable. Le reste sont des installations non conformes. Donc en examinant de façon large les estimations de conformité sont de 74 %.

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement se sont poursuivis en régie sur les communes de Feins et par l'intermédiaire de la SAUR et sur les communes de Saint-Aubin d'Aubigné, Gahard et Melesse, les contrôles effectués ont porté principalement sur les communes de Feins, Melesse et Gahard.

Sur les contrôles de bon fonctionnement, je vais au graphique suivant : c'est conforme avec des recommandations d'entretien à 46 %, les non conformes sans délai imposé 26 %, et les non conformes avec obligation de travaux (soit sous 4 ans ou un an si revente) 25 %. Ce sont des travaux urgents à réaliser ainsi que pour les non conformes avec absence d'installation à 2 %

Le financement du service, c'est un service public qui doit être équilibré. Il y a un rappel dans ce tableau du tarif des prestations. Et le dernier tableau présente les résultats financiers du service en termes de fonctionnement, avec des recettes d'exploitation en 2020 de 242 225 €. Et les dépenses d'exploitation de 208 742 € soit un résultat positif de 33 483 €. En faisant le cumul des résultats reportés de fin 2019, on arrive à un total fonctionnement + investissement, résultat d'exercice en fin d'exercice 2020 de + 74 079 €.

Les premières années de démarrage, ce service du SPANC a bénéficié d'un subventionnement du budget général qui doit être remboursé. Au total, c'est 245 000 € qui a été versé pour démarrer le fonctionnement. Et donc un premier remboursement avait été prévu à hauteur de 45 000 € au budget 2020. Il n'a pas été réalisé, donc il va être à réaliser ce remboursement au budget principal en 2021. Le montant des impayés au 3/03/2021 sur les sommes facturées avant le 31/12/2019 est de 8 934 €, soit 5,5 % des montants facturés en 2019. La moitié de ces impayés concerne des facturations de pénalités pour retard de travaux, retard de travaux au sens ou lorsqu'il y a obligation de faire des travaux, c'est à faire soit sous un an lorsqu'il y a une vente, soit sous 4 ans. Voilà, les éléments principaux que j'ai rapidement extrait de ce rapport d'activité 2020 pour l'assainissement non collectif.

Monsieur Alain FOGLE : Tu as rappelé que les travaux devaient être effectués au bout d'un an s'il y avait revente, 4 ans s'il n'y a pas de revente, est ce qu'on accorde une certaine souplesse pour certaines personnes qui vivent en campagne personnes âgées qui n'ont pas forcément les moyens de se mettre à niveau et on sait que dans les 5-10 ans ça risque d'être vendu. Est-ce qu'il y a une certaine souplesse par rapport à ces gens là ?

Monsieur le Président : Je n'ai pas de réponse précise à ça. Je sais que la première réponse que nous faisons est une réponse où on invite les personnes concernées dans ces situations à s'adresser vers le Trésor pour avoir un échelonnement du paiement ou vers les CCAS des communes pour obtenir une aide au paiement de la pénalité, oui. Pour répondre précisément à ta question, il n'y a pas de souplesse, non.

Monsieur Alain FOGLE : Vis-à-vis de ces gens-là on pourrait avoir une certaine souplesse pour les pénalités.

Monsieur le Président : C'est un point qui doit être examiné en commission.

Madame Isabelle LAVASTRE : Pour connaître des personnes qui n'ont pas forcément des gros moyens c'est vrai que généralement ils font un gros effort pour le faire, c'est vrai qu'il faut faire attention aussi que tout le monde soit sur le même pied d'égalité en fait. Par rapport à l'annualisation des 35 € par an, certaines personnes à Gahard contestent cette somme puisque normalement c'est une somme qu'ils ne devraient pas payer parce que c'est pas pour quelque chose qui est réalisé.

Monsieur le Président : Non, le versement de cette 35€ tous les ans permet au service de venir faire les contrôles périodiques sans facturation.

Madame Isabelle LAVASTRE : Mais le contrôle périodique va avoir lieu dans 6 ans par exemple donc demander à des gens de payer en avance d'après ce qu'ils me disent c'est pas légal. Ils se sont renseignés, ils ont envoyé un courrier donc je pense qu'on aura cette question à voir.

Monsieur le Président : Ces courriers sont-ils arrivés au service ? Non ?

Madame Isabelle LAVASTRE : Il y a un courrier qui devait arriver, moi je l'ai eu en copie mais bon...

Monsieur le Président : S'il est arrivé au service, il est au service SPANC. Oui, mais là ce n'est pas une réclamation, c'est une contestation.

Monsieur Alain FOGLE : C'est un peu le même principe que l'assainissement collectif où tu demandes aux gens de payer une certaine somme pour ton assainissement collectif basé sur ta consommation donc cet argent là tu le mets de côté pour les futures extensions ou les futures modifications de ta station c'est exactement le même principe donc là on leur demande de payer en avance 35 € par an pour un contrôle qu'ils auront dans quelques années.

Madame Isabelle LAVASTRE : *Il semblerait que ce n'est pas légal.*

Monsieur Alain FOGLE : *De toute façon, on ne le met pas de côté cet argent ; on en profite pas, on ne le fait pas valoriser.*

Monsieur le Président : *Bon, puisque la question est posée, elle doit être instruite et une réponse est à faire aux personnes qui ont posé cette question par écrit.*

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Donc je vous invite à valider ce rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif. Celui-ci sera rendu public naturellement dès que nous l'aurons validé.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

28. AEP - Demande de retrait du SIE de la Vallée du Couesnon

Monsieur le Président : *Donc nous avons déjà voté pour demander le retrait des communes de Gahard, Sens de Bretagne et Vieux-Vy-Sur-Couesnon du syndicat Intercommunal d'eau potable de la vallée du Couesnon.*

L'opération n'a pas été enclenchée aussitôt, donc ce qui est demandé ce soir au Conseil communautaire, c'est de reprendre une délibération pour demander formellement le retrait de ces 3 communes de la compétence du syndicat de la vallée du Couesnon parce que nous avons retenu le principe que l'ensemble des communes de notre communauté de communes pour laquelle nous portons la compétence d'alimentation en eau potable soit confiée dans l'exercice de cette compétence à la collectivité Eau du Bassin Rennais.

Donc formellement, ce qui est demandé ce soir au conseil communautaire, c'est de valider cette demande de retrait. En parallèle, Liffré Cormier Communauté va engager la même procédure de façon à ce que le syndicat prenne acte de cette demande de retrait dès son comité syndical du 16 septembre. Un calendrier a été retenu pour que le retrait soit effectif au 31/12/2021. Pour les questions qui pouvaient se poser sur la répartition du patrimoine en distribution et du patrimoine en production et de la trésorerie, une réunion de travail a eu lieu cet après-midi et a validé une proposition qui a été étudiée sur les recommandations des élus et qui va donc être proposée au comité syndical du 16 septembre également. Mais on y reviendra. Ce soir, ce qui est demandé au Conseil communautaire du Val d'Ille-Aubigné, c'est de demander formellement le retrait du syndicat d'alimentation des eaux de la vallée du Couesnon des 3 communes Gahard, Sens de Bretagne et Vieux-Vy. Vous avez une demande de précision ?

Madame Isabelle LAVASTRE : *Je vois dans le texte qu'il est marqué que « dans le cadre de ce retrait il est également proposé que la communauté de communes se voit récupérer les ouvrages de production présents sur son périmètre » alors je ne sais pas s'il faut le mettre dans la délibération.*

Monsieur le Président : *Non, ce n'est pas mettre dans la délibération. Que l'usine de production d'eau potable installée sur la commune de Gahard qui est dans le périmètre de la Communauté de communes, reste sur le territoire communautaire, soit transférée à la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné. L'accord formel qu'on a pris cet après-midi, c'est effectivement le cas. Aujourd'hui, je pense que ce n'est pas à mettre dans la délibération. La délibération qui est demandé, c'est la demande au Conseil communautaire du retrait des 3 communes. Ce qu'Isabelle craint c'est sans doute, c'est que si on l'affiche trop vite, ça risque de questionner le retrait, alors que nous avons conclu oralement mais formellement un accord cet après-midi.*

Madame Isabelle LAVASTRE : *Au niveau de la préfecture ils sont très pointilleux sur les délibérations.*

Monsieur le Président : *Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien donc nous sommes dans le calendrier que nous avons travaillé.*

29. SDAGE PGRI - Consultation en cours

Monsieur le Président : *Ce point 29 est un point d'information sur la consultation en cours sur le SDAGE.*

Et la prévention des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne 2022-2027. Il y a référence à l'ensemble des documents de consultation. Vous avez dans la note de synthèse l'adresse du site sur lequel c'est consultable, il y a également copie de l'avis donné par la clé du SAGE de l'EPTB Vilaine, ainsi que copie donnée par la clé du SAGE du Couesnon, ainsi que copie de l'avis donné par la clé du SAGE Rance Frémur. Donc c'est un point d'information pour les membres du Conseil communautaire, il n'y a pas d'avis à formuler, tout simplement. On fait juste savoir que cette consultation est en cours jusqu'au 1er septembre.

Monsieur Daniel HOUITTE : *C'est les bassins versants qui donnent leur avis.*

Monsieur le Président : *Bon, vous avez pu noter que les avis qui ont été données, qui étaient joints à la note de synthèse sont soit des avis réservés, soit des avis défavorables. Ce point a également fait l'objet d'une discussion au comité syndical du Pays de Rennes sur les mêmes bases et avec une attente forte des élus qui se sont déjà exprimés dans ces instances que l'Agence de l'eau revoit certains nombres d'orientations sur les SDAGE. C'est bon pour tout le monde? A moins qu'il y a une intervention particulière à faire ?*

Madame Marianne BLACHE : *Je n'étais pas restée jusqu'à la fin du comité syndical du Pays de Rennes. Finalement c'est l'avis réservé qui a été validé ?*

Monsieur le Président : *Oui, tout à fait. C'est l'avis réservé qui a été validé. Mais bon, quand on s'exprime de cette manière là, il faut comprendre que c'est un avis défavorable. Même si c'est pas le terme défavorable qui est utilisé.*

30. Bar-restaurant de Saint-Germain - Fixation du loyer

Monsieur Noël BOURNONVILLE : *Le commerce bar-restaurant de Saint-Germain-sur-Ille a fait l'objet d'un appel à candidature pour une réouverture. La sélection des candidats retenus a eu lieu lors du bureau du 11 juin. La location sera réalisée via bail commercial, lequel sera signé fin juillet, pour une prise à bail mi-août et une ouverture à la rentrée. Il est proposé de fixer le loyer de ce commerce à 500€ hors taxe/hors charges par mois. Pour ce prix on s'appuie sur les commerces existants, il n'y en a pas 36, notamment le plus précisément le restaurant de Saint Médard sur ille.*

Monsieur le Président : *Les preneurs sont informés de ce prix.*

Madame Marianne BLACHE : *Il y a un logement avec ?*

Monsieur le Président : *Non, ça c'est le loyer du commerce. Des demandes de précisions complémentaires ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

31. Poste mutualisé d'intervenant social en gendarmerie - Sollicitation de participation

Monsieur le Président : *Les communautés de communes du Val d'Ille-Aubigné, de Liffré Cormier, et du Pays de Châteaugiron sont sollicitées pour s'engager aux côtés de l'État et du département dans le financement d'un poste d'intervenant social en gendarmerie. C'est une mission qui est importante, la gendarmerie constate une recrudescence de violences conjugales en milieu rural, notamment depuis la période du premier confinement. Et donc c'est une mission qui permet d'intervenir directement au commissariat ou en gendarmerie. Le rôle de ce professionnel permet d'accompagner et d'orienter toute personne victime de violences conjugales, intrafamiliales ou plus largement se trouvant en situation de détresse sociale ou victime d'infraction. Afin de répondre de manière optimale à ce besoin, il est proposé de mutualiser l'intervention de ce professionnel. Il nous est demandé de participer au financement de ce poste à mi-temps pour le territoire qui concerne nos EPCI rassemblées, pour cela il y a un projet de convention qui était joint en annexe. Les financements assurés par les parties signataires de cette Convention sont au maximum 1/3 assuré par la préfecture, 1/3 assuré par le Conseil Départemental et puis le dernier tiers assuré collectivement par Liffré Cormier*

communauté, Pays de Châteaugiron et Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné. La durée de convention proposé et du 01/01/2021 avec effet au 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2023, chaque année un bilan d'activité doit être présenté. Pour ce qui nous concerne, sur la fin de cette année 2021, c'est 2 922€ pour chaque intercommunalité. C'est le tiers du tiers d'un poste à mi-temps.

Monsieur Alain FOUGLÉ : *Je ne conteste pas du tout la mission bien au contraire, mais je vais faire une remarque ironique, ne sont surpris que ceux qui s'en étonnent : on assiste encore un désengagement de l'État après le droit des sols etc...Les missions continuent et l'Etat nous demande de payer. Comme disait Macron, Monsieur le Président de la République, « je m'appuie sur les maires », il s'appuie sur les maires pour nous faire payer..*

Monsieur le Président : *C'est un peu ça, oui, oui. En même temps, cette mission est indispensable. Tu ne le conteste pas, tu l'as dit.*

Madame Isabelle LAVASTRE : *Avant c'était subventionnée à 50 % par le département et 50 % par l'État. Donc c'est vrai que là on a une demande alors je pense qu'il faut insister sur le fait que c'est dans le cadre de notre compétence solidarité.*

Monsieur le Président : *D'autres questions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

32. Franchissement RD 137 à La Mézière - Validation de l'avant-projet détaillé (APD)

Monsieur Pascal DEWASMES donne lecture de la note :

Le projet de franchissement cyclable et piéton situé à La Mézière au-dessus de la RD137 nécessite une validation de l'étape APD : avant-projet détaillé.

Le projet s'inscrit dans le schéma cyclable communautaire et a fait l'objet d'une étude préliminaire par le bureau d'étude Servicad. Le rapport final du pré programme annonçait un montant estimatif des travaux de 467 000 € HT soit 560 400 € TTC pour un montant total de l'opération initiale de 537 000 HT soit 644 400 TTC € € (hors études préliminaires). A la suite de l'étude préliminaire, un marché de Maîtrise d'oeuvre a été attribué au bureau ECR Environnement. La mission d'avant-projet AVP vient d'être réalisée.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 510 377,50 € HT soit 612 453 € TTC

Le montant total prévisionnel (Travaux + MOE + Etudes) de l'opération à la phase AVP est donc maintenant estimé à 536 327,5 € HT soit 643 593 € TTC. Il est à noter que des études complémentaires (géotechniques, ITV et photométriques) sont en cours. Elles permettront de préciser le montant total de l'enveloppe pour la phase PRO prévue pour septembre.

L'APD présenté est la continuité du rapport final du pré-programme. Le plan reste donc le même dans les grandes lignes. Les options et choix techniques ont été contrôlés avec les différents acteurs et exploitants liés à la future zone aménagée (service construction des routes du conseil départemental, service génie civil du département, Enedis...).

Modifications principales effectuées :

- Rapprochement de la piste près de l'entreprise Kap RemorK, car l'accès du parking de covoiturage ne passera plus par cet endroit.
- La piste au nord du rond-point situé face à Buffalo grill sera réalisée par un talutage si l'étude géotechnique confirme la faisabilité.
- Des chicanes seront présentes avant chaque traversée de route afin de prévenir le cycliste ou le piéton. A savoir que les voitures seront prioritaires sur l'ensemble du projet à la demande du conseil départemental.

Demandes de subventions :

Selon la Délibération B_DEL_2021_095, le plan de financement prévisionnel des dépenses subventionnables validé par le bureau communautaire est le suivant :

| Dépenses prévisionnelles | | | |
|---|--------------------|-------------|--------------------|
| Description des postes de dépenses | Montant (€) | taxe | Type |
| Frais de maîtrise d'ouvrage en lien direct avec le projet (études et diagnostics complémentaires) | 10 000.00 | HT | Investissement |
| Frais de maîtrise d'œuvre | 15 950.00 | HT | Investissement |
| Frais de réalisation marché de travaux | 510 377.50 | HT | Investissement |
| TOTAL | 536 327.50 | | |
| Recettes | | | |
| Cofinancier | Montant | % | Financement |
| Région - Contrat de partenariat (2017-2020) | 106 688.00 | 19.89 | Public |
| Département - Politique sectorielle | 14 000.00 | 2.61 | Public |
| Etat | 237 434.00 | 44.27 | Public |
| Autofinancement public | 178 205.50 | 33.23 | Public |
| TOTAL | 536 327.50 | | |

Rappel des précédentes étapes du projet :

- Décision du bureau du 31/01/2020 : Présentation du rapport final du préprogramme.
- Délibération du 29/04/2020 : validation du plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement cyclable de l'échangeur RD137 à Cap Malo La Mézière.
- Décision du bureau du 12/04/2021 : validation de l'attribution de la maîtrise d'œuvre liée aux travaux d'aménagements cyclables de l'échangeur RD137 à Cap Malo La Mézière.
- Délibération B_DEL_2021_095 du 25/06/2021 : validation du plan de financement prévisionnel

Les échéances prévisionnelles à venir sont les suivantes :

- Validation du PRO et du DCE : septembre 2021
- Lancement du marché de travaux : octobre 2021
- Attribution des offres du marché de travaux : décembre 2021
- Notification du marché : janvier 2021
- Démarrage travaux : février-mars 2022 (durée prévisionnelle 5 à 7 mois)

Monsieur le Président propose d'approuver l'avant-projet détaillé relatif aux études opérationnelles pour l'opération de franchissement cyclable et piéton située à La Mézière au-dessus de la RD137 et son coût prévisionnel de travaux de 510 377,50 € HT soit 612 453 € TTC

Monsieur le Président : *Merci Pascal. Tout le monde voit ou ça se passe ?*

Il y avait quelques photos en annexe. Utilisation du pont, réduction des voies voiture pour pouvoir créer une voie mode doux. Ce qui est intelligent car rappelez-vous que il y a 3 ans on avait lancé le projet d'une construction d'une passerelle à 850 000€ HT. Heureusement qu'on a fait qu'une pré-étude et qu'on n'a pas été plus loin et que les services du département qui ont continué à travailler, et également les élus, et ont fini par admettre en effet que c'est une chaussée qui est suffisamment large, en réduisant les voies voiture, pour faire de la place pour une voie douce. D'autres demandes de précisions ?

Bien, je demande au Conseil communautaire de valider cette phase avant-projet avec cette estimation que Pascal vient de nous présenter de 510 377,50€ hors taxe. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

33. Halte-Gare à Saint-Médard - Convention de superposition d'affectations avec la SNCF

Monsieur Pascal DEWASMES donne lecture de la note :

Un projet de convention-cadre élaboré par la SNCF Gares & Connexions et la CCVIA, concernant la création d'un passage souterrain et de ses accès sur la commune de Saint-Médard-sur-Ille (ligne Rennes-St Malo) est proposé pour signature au Val d'Ille-Aubigné afin de marquer l'engagement de tous les partenaires.

Ce projet de convention concerne le passage souterrain de la halte-gare de St-Médard-sur-Ille ainsi que les rampes d'accès et les escaliers attenants à ce passage souterrain.

La convention de superposition d'affectations, de gestion et de maintenance autorise la superposition d'affectations de l'ouvrage (SNCF Réseau et CCVIA), définit les modalités de cette superposition d'affectations et définit les modalités de gestion, de maintenance de l'ouvrage et les modalités d'intervention.

Cette convention prévoit en son article 6 "Gestion et maintenance de l'ouvrage" :

- La gestion financière et technique du génie civil par SNCF Gares & Connexions (surveillance, reprise d'étanchéité, alimentation électrique des quais et renouvellement de l'ouvrage).
- la charge financière et technique des opérations de maintenance et d'entretien courant de l'Ouvrage et assure les responsabilités correspondantes, à savoir :

Plus précisément, les Opérations à la charge de la Communauté de Communes

- La maintenance des équipements intérieurs du PASO ainsi que des rampes même s'ils sont solidaires de la structure tels que les parements, les dispositifs de protection des piétons, les luminaires, etc...
- La maintenance et l'entretien de l'ensemble du dispositif d'évacuation des eaux pluviales,
- Le déneigement, salage, enlèvement des graffitis ou tags, ...
- La maintenance et l'entretien des trois escaliers et leurs constituants (éclairage, garde-corps, etc...)
- La maintenance et l'entretien des deux rampes et leurs constituants (éclairage, garde-corps, etc...),
- La maintenance et l'entretien de l'alimentation électrique du passage souterrain, des escaliers et des rampes,
- La maintenance et l'entretien des luminaires

De plus, la CCVIA s'engage à signaler à SNCF Gares & Connexions, six mois à l'avance les travaux pouvant affecter l'exploitation de l'ouvrage et 3 ans à l'avance les travaux pouvant affecter les circulations ferroviaires.

Il est précisé que cette convention est conclue pour la durée de vie de l'ouvrage.

Monsieur Pascal DEWASMES : *Donc sachez quand même qu'on est déjà en train de l'entretenir donc c'est une convention à signer avec la SNCF, pour que ce soit bien clair pour tout le monde.*

Monsieur le Président : *C'est le passage souterrain à Saint-Médard. Là ou il y avait le passage à niveau.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Il n'y a plus de passage à niveau.*

Monsieur le Président : *C'est clair pour tout le monde ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?) e vous remercie.*

Unanimité

34. Chantier d'insertion - Vente d'un tracteur compact kubota

Monsieur Pascal DEWASMES donne lecture de la note :

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans des domaines variés tels que la voirie, l'entretien des espaces verts et des espaces naturels.

En prévision de l'achat en 2021 d'un nouveau tracteur affecté à la Régie du Chantier d'insertion pour remplacer le tracteur Kubota de 2004, la Communauté de communes a souhaité vendre ce véhicule dont les coûts de réparation devenaient de plus en plus conséquents.

Les caractéristiques du tracteur sont les suivantes :

- Marque : Kubota
- Type : tracteur compact
- Immatriculation : CM 309 GC
- Date de Première immatriculation : 05/08/2004
- Acquisition : 2004 (14 292,20 €)
- N° inventaire : MAT 10/2004

Une consultation auprès de plusieurs entreprises a été lancée concernant la reprise du tracteur.

A l'issue de celle-ci, une seule entreprise a répondu aux consultations dans les délais :

- l'entreprise « Rennes Motoculture » : son offre est de reprendre le véhicule en l'état pour une valeur de 3 000,00 € nets.

Il vous est proposé de valider l'offre d'achat émise par l'entreprise « Rennes motoculture », d'approuver la cession de ce tracteur et de céder selon les conditions tarifaires au profit de la Société « Rennes Motoculture » le tracteur pour un montant de 3 000,00 euros nets.

Il convient dans le même temps de procéder à la sortie du bien de l'inventaire comptable de la CCVIA. Les écritures de cession sont les suivantes :

| Compte recette | Montant € TTC | Compte dépense | Montant € TTC |
|----------------|---------------|----------------|---------------|
| 775 | 3000,00 | 6761 | 3000,00 |
| 192 | 3000,00 | | |

Monsieur le Président : *Bien, c'est clair pour tout le monde ? Je propose de mettre votre tout de suite. On vous demande de valider la cession de ce bien là et de la sortie de l'inventaire comptable.*

Madame Isabelle LAVASTRE : *On ne fait jamais appel aux plateformes de vente aux enchères des communautés de communes ou des commune ? Il en existe 2*

Monsieur Noël BOURNONVILLE : *On peut faire aussi une publicité nous-même je pense. Je pense qu'on aurait pu récupérer un peu plus. C'est Rennes motoculture qui récupère? Je pense qu'il le revendra 4000 € ou 5000 €.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Quand on achète un tracteur, en général c'est le vendeur qui nous rachète le tracteur, qui fait une reprise.*

Monsieur le Président : *C'est dans le cadre d'une reprise ?*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Oui une reprise, le tracteur il a quand même 17 ans.*

Monsieur Noël BOURNONVILLE : *Je viens d'en vendre un sur la commune, de 1979, on l'a vendu 2500 €.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Collection.*

Monsieur Noël BOURNONVILLE : *La marque Kubota, c'est une référence et je pense que on aurait pu effectivement tirer le prix vers le haut.*

Monsieur le Président : *Ce qu'on a prévu d'acheter Pascal c'est la même marque ?*

Monsieur Pascal DEWASMES : *La même marque, oui.*

Monsieur El Banne HAMADY : *Une consultation auprès de plusieurs entreprises ça veut dire quoi en fait?*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Emmanuel (NDLR : ELORE), tu peux répondre ?*

Monsieur Emmanuel ELORE : *Il y a eu plusieurs entreprises qui ont été consultées. Je peux pas dire autre chose que cela C'est vrai que Rennes motoculture étaient les mieux placés pour pouvoir récupérer ce véhicule et qu'il faut dire que ce véhicule représentait quand même sur le plan de la sécurité, un certain danger, il n'était plus fiable.*

Monsieur le Président : *Oui, on t'entend Emmanuel, ça n'est pas remis en question. La question qui est posée, c'est la consultation.*

Monsieur Emmanuel ELORE : *Les entreprises ne sont pas notés là, mais il y a plusieurs entreprises effectivement qui ont été consultées, donc on a travaillé ça avec Pascal et Natacha, lors d'une réunion et effectivement le choix s'est porté sur Rennes Motoculture à ce moment-là parce que c'est une reprise donc il y a eu un achat d'un neuf et donc la société qui proposait le neuf était mieux placée avec la reprise.*

Monsieur Noël BOURNONVILLE : *D'accord d'accord mais on aurait pu faire une publicité beaucoup plus large et même s'adresser aux particuliers.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Je t'entends ta remarque Noël mais je crois que la prochaine fois tu feras la consultation. Il nous reste i quand même encore 2 véhicules comme une broyeuse à bois et une tondeuse qui restent dans la cour et qu'on ne sait pas à qui fourguer parce que personne n'en veut.*

Monsieur le Président : *Il faut essayer la plateforme. Bon, restons sur le vote concernant ce tracteur. Et notons les remarques pour les autres opérations, c'est ce que je propose. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

35. Chantier Insertion - Vente Camion benne Renault Mascott

Monsieur Pascal DEWASMES donne lecture de la note :

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans des domaines variés tels que la voirie, l'entretien des espaces verts et des espaces naturels. A la suite de l'achat en 2020 d'un nouveau camion benne affecté à la Régie du Chantier d'insertion pour remplacer le camion-benne Renault Mascott de 2007, la Communauté de communes a souhaité vendre ce véhicule vétuste et obsolète.

Les caractéristiques du camion sont les suivantes :

- Marque : Renault Mascott
- Type : camion benne <3,5 t
- Immatriculation : DD 534 PF
- Date de Première immatriculation : 19/01/2007
- Acquisition : 12/2013
- N° inventaire: VIE_MAT01/214 Une consultation auprès de plusieurs garagistes a été lancée concernant la reprise du camion benne. A l'issue de celle-ci, une seule entreprise a répondu aux consultations dans les délais :
- le garage « Utilitaire concept » : son offre est de reprendre le véhicule en l'état pour une valeur de 2300,00 € net. Le véhicule actuellement en panne et n'ayant pas passé les derniers contrôle technique, ne peut être déplacé sans plateau. Le garage propose de gérer le rapatriement de ce dernier. Il vous est proposé de valider l'offre d'achat émise par l'entreprise garage « Utilitaire concept », d'approuver la cession de ce camion et de céder selon les conditions tarifaires au profit de la Société Utilitaire concept le camion benne pour un montant de 2 300,00 euros nets. Il convient de procéder dans le même temps à la sortie de l'inventaire comptable de la CCVIA, par cession à titre onéreux du bien n°VIE_MAT01/214 (intégralement amorti), cédé pour 2 300,00 euros. Les écritures sont les suivantes:

| Compte dépense | Montant € TTC | Compte recette | Montant € TTC |
|----------------|---------------|----------------|---------------|
| 6761 | 2 300,00 | 775 | 2 300,00 |
| | | 192 | 2 300,00 |

Monsieur le Président : *Merci. Je suppose que les mêmes remarques peuvent être dites.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Manu, tu peux répondre.*

Monsieur Emmanuel ELORE : *On prend acte de la chose donc, comme le dit Pascal, il y a d'autres véhicules qui sont dans la même situation, on fera appel à Noël et à Isabelle pour identifier les plateformes pour la mise en vente.*

Monsieur Noël BOURNONVILLE : *Alors pour le camion il y a quand même un handicap, c'est un Renault.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Ah non mais c'est français*

Monsieur le Président : *Pas d'autres remarques ? Je soumetts à votre validation, donc la vente de ce vieux camion, et puis l'effacement de l'inventaire comptable. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

Monsieur le Président : *Avant de donner la parole à Alain (NDLR : FOGLE), vous aviez à suivre les informations des décisions prises par délégation : des informations sur des signatures de contrats pour le chantier d'insertion, un stage et conventions de stage EAJE, une information sur les régies les droits de préemption urbain non suivi, les primes d'amélioration de l'habitat, les primes pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf et les contrats d'accueil de jeunes enfants, ainsi que le rappel des délibérations prises en bureau communautaire du 25 juin.*

Alain, je te passe la parole.

Monsieur Alain FOGLE : *Je souhaite intervenir parce qu'on est quand même confrontés à un problème sur l'éolien assez important sur un périmètre très court ce qui fait qu'on parle du nord au sud de Tremeheuc à Guipel, de l'est en ouest de Sens de Bretagne à Québriac, on assiste à une prolifération des parcs éoliens. Il y a aujourd'hui 2 parcs éoliens en exploitation qui sont Tréméheuc et Bazouges et on a 8 autres projets éoliens sur le terrain. Or la majorité de ces projets sont situés sur le RTBA le réseau très basse altitude de l'armée. Et pour éviter la création d'un mur éolien comme le dit l'armée il ne va pas permettre tous les projets, c'est à dire qu'il va sélectionner un minimum de projet.*

Dans cette démarche là aujourd'hui Voltalia qui est à Sens de Bretagne est extrêmement bien avancé, ils parlent de déposer le permis de construire fin juillet voir début août.

Madame Marianne BLACHE : *Je précise, comme j'étais au conseil municipal mardi dernier, où la présentation de Voltalia a eu lieu, c'est pour le dépôt de la demande en préfecture.*

Monsieur Alain FOGLE : *D'accord, mais ce sont les plus avancés.*

Madame Marianne BLACHE : *On a émis un avis défavorable.*

Monsieur Alain FOGLE : *Je ne discute pas l'avis du conseil municipal de Sens-de-Bretagne, c'est pas du tout ça, mon propos n'est pas du tout là. Simplement c'est les plus avancés et on risque d'assister à un système où l'armée va dire « premier arrivé premier servi » ce sera donc Voltalia qui sera le premier servi. Je vous rappelle qu'on a 2 parcs en projet il y a Feins et Guipel-Dingé qui sont en projet pour Feins et on a déjà dépensé 15 000 € d'études puisqu'on a racheté les études d'Abo Wind, 15 000 € fermes et 15 000 € conditionnels donc voilà où on en est. Si Voltalia se fait, les autres ne se feront pas. Ça veut dire que Dingé-Guipel et Feins ne se feront pas et on va perdre 15 000 €. D'autre part il y a une instruction du Gouvernement du 26 mai qui dit « une charte nationale sera prochainement mise en place avec la filière afin de promouvoir les bonnes pratiques notamment en termes de concertation avec les collectivités et les citoyens. Les projets d'installation à gouvernance locale et citoyenne dont les retombées locales sont significativement plus importantes que d'autres projets qui sont un facteur d'acceptabilité d'une part mais surtout d'appropriation locale de la transition énergétique devront être encouragés. Le gouvernement se positionne pour pouvoir encourager les projets citoyens ». Moi ce que je vous propose c'est qu'on mette dans notre projet de territoire qui n'est pas encore validé, de rajouter dans l'item « un territoire durable- réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs » une thématique opérationnelle qui est de privilégier les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. On va montrer une volonté politique forte de le faire, les riverains avec la PSE, on était hier en réunion avec la PSE, Énerg'IV et Taranis : ils attendent notre positionnement. Les gens se disent : « Que font les politiques du Pays d'Aubigné vis à vis de ces projets éoliens industriels ». Qu'on fasse du projet citoyen OK mais des projets industriels on peut être contre et donc ça permettrait à ces citoyens de rentrer dans les projets, ça permet aussi d'arriver à la gouvernance des projets, de demander des études complémentaires et de pouvoir faire le suivi des projets. Donc si on ne se positionne pas par rapport à ça... Notre projet de territoire n'est toujours pas validé, il va être validé en septembre. Je sais pas si toutes les communes ont voté POUR. Nous à Feins, on a demandé dans ce projet de territoire de rajouter cet item « privilégier les projets citoyens de production d'énergie renouvelable », ça va montrer vis à vis de la population une volonté de le faire et ça va les accompagner.*

Monsieur le Président : *Donc en fait, la délibération du conseil municipal de Feins, tu me l'as transmise. En effet, c'est au Conseil communautaire de début septembre que l'on présentera la validation du projet de territoire, les ajustements, les compléments que les conseils municipaux souhaitent faire remonter.*

Monsieur Alain FOGLE : *Mais c'est important de se positionner par rapport à la population, de leur montrer que nous aussi on est prêt à accompagner des projets citoyens.*

Monsieur le Président : *Tu as fait allusion dans ton propos d'une réunion de travail à laquelle participait Energ'IV ?*

Monsieur Alain FOGLE : *On a eu 2 réunions de travail, une vendredi soir et une hier soir, il y avait Energ'IV qui était dans la réunion et Taranis qui accompagne la communauté de communes sur tous les projets renouvelables. Je vous rappelle quand même qu'à Lanrigan il y a un projet d'éolien citoyen, c'est une commune de 150 habitants quand même, donc eux ils le font. Acigné aussi fait un projet citoyen, ils ont pris une société spécialisée dans les études de parc éolien et aujourd'hui il rachète les études et ils vont faire leur parc éolien. Un parc éolien, si ça coûte 18 millions ; les banques sont prêtes à prêter. Il n'y a pas de souci. On connaît le business plan, c'est simple on connaît les vents, on connaît tout, on connaît la production de l'éolienne sur 10-15-20 ans, et on connaît le prix de rachat donc le business plan est très simple, on connaît les recettes, on connaît les dépenses et les banques prêtent largement donc elles prêteront à des sociétés citoyennes comme les survoltés et prêteront à des sociétés civiles, des entreprises comme énergie 35. Les banques prêtent donc y a pas de raison de s'aliéner avec des industriels. Le citoyen peut faire de l'éolien à grande échelle.*

Monsieur le Président : *OK et Energ'IV s'implique aussi dans le projet énergie ?*

Monsieur Alain FOGLE : *Oui, sur Acigné et sur Lanrigan, ils accompagnent les deux projets là.*

Madame Isabelle LAVASTRE : *OK pour rajouter au projet de territoire. Par contre par rapport au projet qui est très avancé là, qu'est-ce qu'on peut faire ? Est ce que on doit signifier au préfet qu'il doit y avoir concertation avec les communes et les communautés de communes ?*

Monsieur Alain FOGLE : *Oui je crois qu'il faut qu'on aille jusqu'à la préfecture, qu'on montre la volonté de faire du projet citoyen et l'imposer un peu à Voltalia. Voltalia ouvre légèrement la porte en disant « on est prêt à faire une participation citoyenne ». Bon faut aller au maximum. A la limite, ce serait bien que Voltalia ne fasse pas son parc éolien pour que nous, nous puissions faire celui de Feins et de Guipel-Dingé. Voltalia ce sera du grand éolien, c'est 150 mètres maximum en bout de pale. Ils cherchent une rentabilité à 2 chiffres sur un parc éolien. Un projet citoyen, on n'est pas forcés de monter à 2 chiffres on peut très bien faire du 4-5-6 % de rentabilité et avec ça on peut être sur du moyen éolien et ça marche. L'industriel il va ne rechercher que la rentabilité essentiellement. Et un projet citoyen la rentabilité, c'est pas ce qu'on va chercher en premier. On va chercher peut être à arrêter les éoliennes entre 19h ou 18h et 22h le soir parce qu'à l'apéro l'été, parce que les citoyens l'auront décidé. Ils produiront peut être moins mais vivront mieux.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Le problème des éoliennes, que je connais un peu parce que nous avons été souvent interpellés avec Thierry Benoît. C'est que ça commence à Bazouges, Marcillé-Raoul, Sens de Bretagne, les associations se montent et deviennent plus en plus virulentes. Moi je sais que j'ai rencontré des projets de parcs éoliens où ils proposent qu'on intègre les civils autour de cette éolienne, les communes touchent beaucoup d'argent. Si, si 45 000 € pour deux éoliennes, j'ai les chiffres.*

Monsieur Alain FOGLE : *Alors c'est dommage que ce soit la commune qui touche parce que à Feins on va être les plus près, le parc éolien de Voltalia est à 2 kilomètres du centre de la commune.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *La communauté de commune touche aussi et le conseil départemental. Moi je me suis posé la question parce que je suis pour les éoliennes, l'énergie verte, bon c'était une loi au départ qui avait été annoncée par François Hollande, c'était à plus de 1000 m des maisons, Monsieur Sarkozy a demandé à les mettre à plus de 500 m aujourd'hui ça gêne beaucoup de riverains. Et nous avons refusé à Vieux-Vy l'implantation des éoliennes, ont a dit « on va attendre de savoir ce qui se passe » et la question que je me pose aujourd'hui c'est qu'on parle « d'énergie verte » alors je m'attendais à avoir une énergie écologique puisque c'est la couleur verte mais j'ai l'impression que la couleur verte elle correspond plus aux dollars, et ça, ça me dérange.*

Monsieur Alain FOUGLE : *Parce que ce sont des projets industriels.*

Monsieur Pascal DEWASMES : *Parce que quand on peut donner 40 000 à une commune 24 000 au conseil départemental et 24 000 à une communauté de communes, il aurait été préférable de donner moins d'argent à ces communes et de réduire l'énergie aux acquéreurs ?*

Monsieur le Président : *Ça c'est une autre question, oui, c'est un autre débat,*

Monsieur Pascal DEWASMES : *C'est un débat que les citoyens aujourd'hui sur Marcillé, Bazouge et Sens de Bretagne ont à cœur et je crois vous avez voté contre à Sens ? C'est qu'il y a une raison parce qu'il y a quelques années ils avaient voté pour.*

Monsieur le Président : *Il n'y a pas si longtemps.*

Monsieur Alain FOUGLE : *Oui mais sur l'Ille et Vilaine, le préfet a accordé un parc, alors je crois que c'est à Langon ou Langan je sais plus, contre l'avis de la communauté de communes, contre l'avis des mairies, contre l'avis de tout, contre l'avis du commissaire enquêteur, tout le monde était contre, et le préfet a signé pour. Le préfet signe pour dès l'instant où les études répondent à la loi. C'est tout. Les études sont faites correctement et répondre à la loi, c'est tout ce qui est demandé est dedans. Point. Et le préfet, il n'a aucune raison de s'opposer, sinon il va aller au tribunal administratif.*

Monsieur le Président : *Oui, il signe en fonction de la conformité à la règle.*

Monsieur Alain FOUGLE : *Excusez-moi d'avoir plombé l'ambiance.*

Madame Isabelle LAVASTRE : *Mais si la loi dit qu'il doit être en concertation avec les communes et...*

Monsieur Alain FOUGLE : *Non, c'est tout nouveau ça. C'est pas une loi c'est pas une loi, c'est une instruction, c'est une charte, donc qu'elle soit pas respectée.....*

Madame Marianne BLACHE : *Nous on a émis cet avis défavorable, mais justement c'est le préfet de toute façon qui donne son avis en dernier recours. Après on s'est dit aussi que donner notre avis défavorable en plus du débat qu'il y a autour des éoliennes en ce moment justement ça mettait notre petite pierre, en fait voilà, donc effectivement c'est une manière de... si effectivement on a une position un petit peu plus large....de plus en plus de gens, de communautés de communes, de communes etc... qui se positionnent et qui réclament autre chose ou une autre procédure ou un autre protocole de décision, en tout cas, de gouvernance, peut être que ça peut avoir des effets mais c'est comme tout à l'heure quand les gens sont venus nous voir pour lutter contre leur plan social, c'est pareil.*

Monsieur Alain FOUGLE : *Mais Feins qui est le plus près du parc de Voltalia, on est absolument pas consultés. J'ai un mal fou à dialoguer avec Voltalia, je n'arrive pas avoir de rendez vous et quand j'en ai, ben ils me prennent pour un con.*

Monsieur le Président : *J'ai demandé aux services et ça a été préparé en début de semaine, une lettre à ma signature à l'attention du préfet, pour demander une entrevue pour aborder le sujet de la multiplicité des projets que tu as cité. Et puis pour faire avancer également la mise en place de la Charte et l'ouverture citoyenne.*

Monsieur Alain FOUGLE : *Mais si tu arrives chez le préfet avec un projet de territoire dans lequel il est marqué ce genre de choses, ça appuie quand même vachement la démarche.*

Monsieur le Président : *Oui, tout à fait. Complètement. Bien merci Alain . Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Très bien Ben je vous remercie. Je vous souhaite une bonne fin de soirée, un bel été et de bonnes vacances.*